MISE À JOUR - PLAN DE RÉPONSE HUMANITAIRE

HAÏTI

CYCLE DE PROGRAMME HUMANITAIRE
2022
PUBLIÉ EN AVRIL 2022

À propos

Ce document est consolidé par OCHA au nom de l'Équipe Humanitaire Pays et des partenaires. Le plan de réponse humanitaire est une présentation de la réponse coordonnée et stratégique élaborée par les agences humanitaires afin de répondre aux besoins aigus des personnes touchées par la crise. Il est basé sur les besoins décrits dans la vue d'ensemble des besoins humanitaires et y répond.

PHOTO DE COUVERTURE
Théatre participatif. Photo: OIM

Les désignations employées et la présentation des éléments dans le présent rapport ne signifient pas l'expression de quelque opinion que ce soit de la part du Secrétariat des Nations Unies concernant le statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone ou de leurs autorités ou concernant la délimitation de ses frontières ou de ses limites.

Pour les plus récentes mises à jour

OCHA

OCHA coordonne l'action humanitaire pour garantir que les personnes affectées par une crise reçoivent l'assistance et la protection dont elles ont besoin. OCHA s'efforce de surmonter les obstacles empêchant l'assistance humanitaire de joindre les personnes affectées par des crises et est chef de file dans la mobilisation de l'assistance et de ressources pour le compte du système humanitaire.
www.unocha.org/rolac
twitter.com/OCHAHaiti

Humanitarian RESPONSE

La réponse humanitaire est destinée à être le site Web central des outils et des services de Gestion de l'information permettant l'échange d'informations entre les clusters et les membres de l'IASC intervenant dans une crise.
www.humanitarianresponse.info/haiti

Humanitarian InSight

Humanitarian InSight aide les décideurs en leur donnant accès à des données humanitaires essentielles.Il donne les dernières informations vérifiées les plus récentes sur les besoins et la dispense de la réponse humanitaire ainsi que les contributions financières.
www.hum-insight.com

fts Financial Tracking Service

Le FTS (Financial Tracking Service), géré par OCHA, est le premier fournisseur de données continuellement mises à jour sur le financement humanitaire dans le monde et un contributeur majeur à la prise de décision stratégique en faisant ressortir les lacunes et les priorités et en contribuant ainsi à l'efficacité et à l'efficience d'une assistance humanitaire fondée sur des principes.
fts.unocha.org

Table des matières

02 À propos

04 Aperçu des changements apportés au plan de réponse

04 Résumé des changements par rapport au contexte et à l'impact de la crise
05 Résumé des changements apportés au plan de réponse humanitaire
07 Réponse prévue visualisée
08 Résumé des chiffres clés du HRP
09 Résumé de l'historique des tendances

10 Partie 1 : Priorités stratégiques de la réponse et activités planifiées

11 1.1 Objectif stratégique 1 : Nexus humanitaire-développement-paix
18 1.2 Objectif stratégique 2 : Besoins essentiels
26 1.3 Objectif stratégique 3 : Protection et redevabilité envers les personnes affectées
33 1.4 Objectif stratégique 4 : Préparation et réponse aux chocs

40 Partie 2 : Mise à jour des réponses sectorielles et thématiques pour 2022

40 2.1 Réponses sectorielles pour 2022
41 2.1.1 Abris / BNA / CCCM
42 2.1.2 Eau Potable, Assainissement et Hygiène
43 2.1.3 Education
44 2.1.4 Nutrition
45 2.1.5 Protection
48 2.1.6 Santé
50 2.1.7 Sécurité alimentaire
52 2.1.8 Logistique
53 2.1.9 Coordination
54 2.2 Réponses thématiques pour 2022
55 2.2.1 Accès humanitaire
55 2.2.2 Inclusion des personnes en situation de handicap
56 2.2.3 Prévention de l'exploitation et des abus sexuels
56 2.2.4 Prise en compte de l'égalité de genre
57 2.2.5 Redevabilité envers les populations affectées
58 2.2.6 Transferts monétaires

59 Annexe

59 Acronymes

Aperçu des changements apportés au plan de réponse

PERSONNES DANS LE BESOIN	PERSONNES CIBLÉES	BESOINS FINANCIERS (US$)
4,9M	2,5M	$372,6M

Ce document fait référence au plan de réponse humanitaire (HRP) qui a été produit pour la période 2021-2022 et publié le 9 mars 2021. Il fournit une mise à jour des ajustements apportés à la réponse planifiée pour l'année 2022. De plus, il se réfère à la stratégie de réponse humanitaire pour les 3, 6 et 9 mois après le tremblement de terre du 14 août 2021.

Résumé des changements par rapport au contexte et à l'impact de la crise

En 2021, Haïti a connu une détérioration profonde du contexte politique, socio-économique, sécuritaire et environnemental entraînant une augmentation des besoins humanitaires. Estimé à 4,4 millions de personnes en 2021, le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance humanitaire en Haïti est passé à 4,9 millions en 2022, soit 43% de la population totale. Les principaux facteurs qui expliquent cette augmentation sont décrits dans l'Aperçu des besoins humanitaires (HNO) de 2022.

- Le tremblement de terre du 14 août dernier a touché 800 000 personnes vivant dans les départements de la Grand'Anse, du Sud et des Nippes, surtout en termes d'accès aux services essentiels et d'abris.
- Les conflits entre gangs armés, en particulier dans la zone métropolitaine de la capitale, ont fortement réduit l'accès aux services de base, tels que la santé et l'éducation, et entraîné une augmentation importante des risques et des cas de protection à l'encontre des populations, notamment des cas de violence basée sur le genre (VBG).
- La pandémie de COVID-19 a eu un impact moindre qu'en 2020 et on ne s'attend pas à une dégradation dans ce domaine en 2022.
- Les chocs hydrométéorologiques que subit régulièrement Haïti restent une menace pour le pays.

En 2021, quelque 1,8 million de personnes ont reçu une forme d'assistance : au moins 1,5 million de personnes dans le cadre du plan de réponse 2021 et plus de 500 000 dans le cadre de l'Appel éclair développé à la suite du tremblement de terre du 14 août.

Résumé des changements apportés au plan de réponse humanitaire

En 2022, la réponse humanitaire ciblera 2,5 millions de personnes, soit un million de plus qu'en 2021. Pour permettre de répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables, 372,6 millions de dollars US seront nécessaires pour mettre en œuvre le plan d'intervention.

Le cadre stratégique de la réponse humanitaire, conjointement élaboré par les acteurs humanitaires en Haïti pour 2021 et 2022, reste inchangé. Mais si bien les objectifs stratégiques et spécifiques restent pertinents, une importance particulière sera accordée :

1. à la réponse aux besoins de protection et au renforcement de l'accès humanitaire, en particulier l'accès aux services de base dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince,
2. au soutien des personnes touchées par le séisme de 2021, notamment dans les zones difficiles d'accès et pour les personnes encore en situation de déplacement,
3. à la poursuite du travail initié en 2021 sur la redevabilité envers les personnes affectées et la localisation de l'aide, et
4. à la préparation des communautés et des acteurs nationaux afin de pouvoir répondre aux menaces naturelles ou d'origine humaine.

En 2022, 63 des 146 communes seront priorisées dans le cadre de ce Plan de réponse humanitaire (voir carte à la page 7). Ces communes se trouvent dans les départements touchés par le séisme du 14 août, par les violences entre gangs armés dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, dans la région frontalière avec la République dominicaine et les communes en phase 4 du Cadre Intégré de Classification de la sécurité alimentaire (IPC).

Le plan de réponse vise en priorité à fournir une assistance spécifique aux groupes de personnes les plus vulnérables à savoir :

1. les femmes et filles (enceintes, les mères célibataires, femmes et filles survivantes ou à risque de violence);
2. les enfants et les jeunes (de moins de 5 ans et en âge scolaire);
3. les personnes en situation de handicap et les personnes âgées;
4. les personnes en situation de déplacement (rapatriées, expulsées et déplacées internes);
5. les personnes vivant dans des zones éloignées, isolées ou difficiles d'accès.

La stratégie du Plan de réponse humanitaire 2021-2022 pour Haïti est structurée autour de quatre thématiques déclinées sous forme d'objectifs stratégiques:

1. Le Nexus Humanitaire - Développement - Paix (NHDP)
2. La réponse d'urgence aux vulnérabilités aiguës présentées dans l'Aperçu des besoins humanitaires (HNO)
3. La protection et la redevabilité envers les personnes vulnérables
4. La préparation de la réponse aux menaces naturelles et aux chocs

Pour contribuer à la réalisation de ces objectifs stratégiques, la communauté humanitaire a planifié les activités décrites dans ce document.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES		PERSONNES CIBLÉES	BESOINS FINANCIERS (US$)
S01	D'ici fin 2022, les efforts conjoints des acteurs humanitaires et du développement contribueront à une réduction d'au moins 20% du nombre de personnes ayant besoin d'une assistance humanitaire.	**1,3M**	$64,9M
S02	D'ici fin 2022, 60% de la population ciblée aura la capacité de satisfaire à ses besoins essentiels (éducation, santé, eau, alimentation, habitat, protection).	**1,6M**	$166,3M
S03	Tout au long du cycle de programme humanitaire, les actions entreprises contribuent à renforcer la protection et la redevabilité envers 1,5 million de personnes, particulièrement pour les groupes de personnes les plus vulnérables.	**2,0M**	$20,1M
S04	Au moins 60% des personnes ciblées à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un autre choc bénéficieront d'une intervention opportune, efficace et coordonnée.	**1,1M**	$121,3M

Réponse prévue visualisée

PERS. DANS LE BESOIN	PERS. CIBLÉES	FEMMES ET FILLES	ENFANTS	PERS. EN SIT. DE HANDICAP
4,9M	2,5M	59%	45%	15%

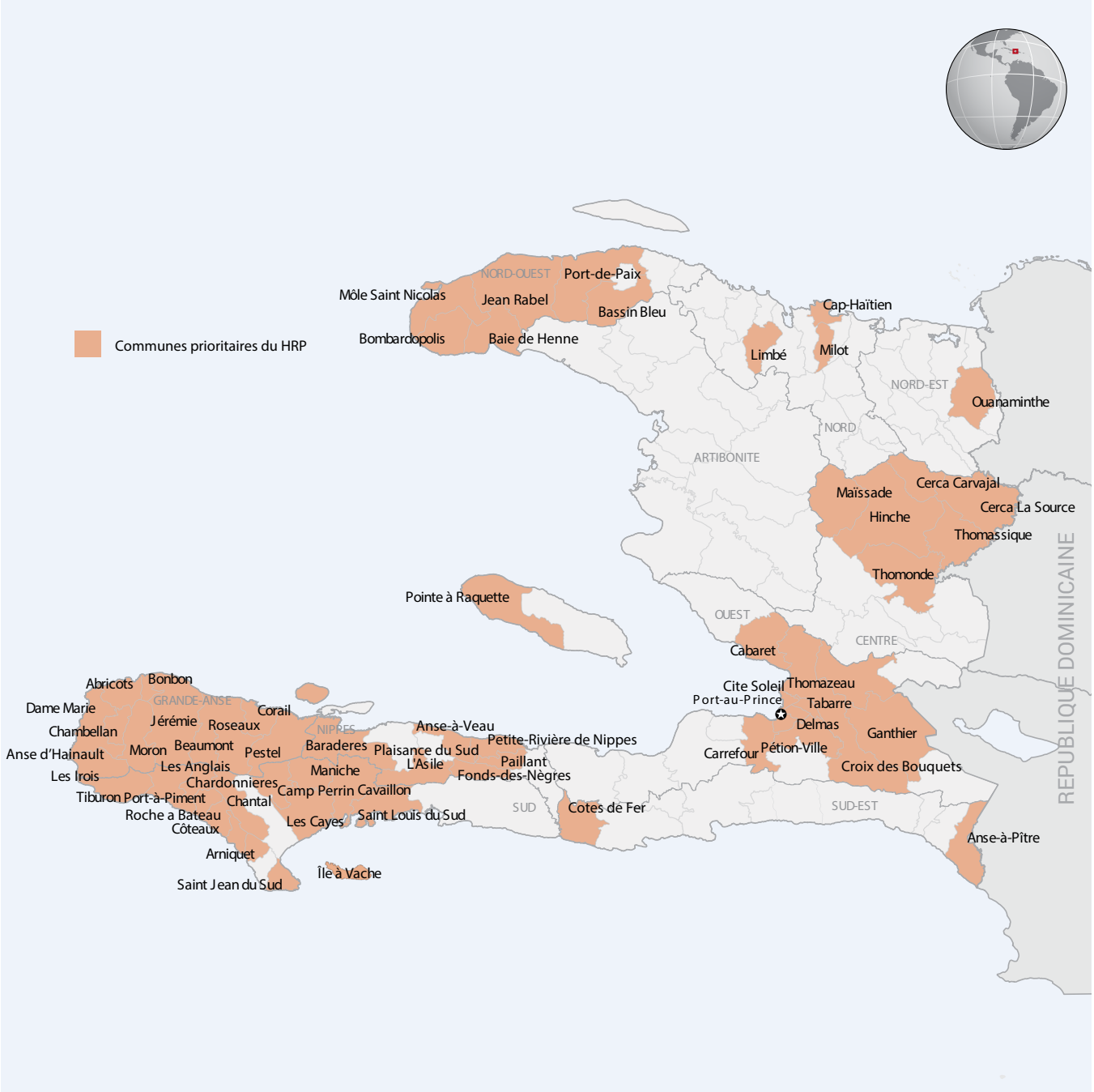

Résumé des chiffres clés du HRP

Réponse humanitaire par groupe ciblé

GROUPE DE POPULATION	PERS. DANS LE BESOIN	PERS. CIBLÉES	BESOIN / CIBLE	% CIBLÉ
Enfants	2,5M	1,2M		49%
Femmes vulnérables	1,4M	780,0k		54%
Personnes vivant dans les zones enclavées	1,2M	625,0k		51%
Personnes en situation de handicap	706,7k	281,7k		40%
Personnes âgées	489,7k	250,0k		51%
Déplacées/Retournées/ Rapatriées	84,8k	42,6k		50%

Réponse humanitaire par genre

GENRE	PERS. DANS LE BESOIN	PERS. CIBLÉES	BESOIN / CIBLE	% CIBLÉ
Filles	1,4M	645,1k		46%
Garçons	1,1M	550,7k		52%
Femmes	1,4M	866,6k		60%
Hommes	1,0k	437,6k		44%

Réponse humanitaire par âge

ÂGE	PERS. DANS LE BESOIN	PERS. CIBLÉES	BESOIN / CIBLE	% CIBLÉ
Enfants (0-17)	2,5M	1,2M		49%
Adultes (18-59)	1,9M	1,1M		54%
Pers. âgées (60+)	490k	250k		51%

Besoins financiers par secteur et sous-secteur

SECTEUR	BESOINS FINANCIERS (US$)
Abris / BnA / CCM	54,3M
Éducation	25,6M
Eau, Hygiène et Assainiss.	19,3M
Logistique	12,3M
Nutrition	15,2M
Protection	24,4M
Protection générale	400k
Protection des migrants et PDI	7,0M
Protection de l'enfance	11,2M
Protection VBG	5,8M
Santé	20,5M
Sécurité alimentaire	199,0M
Coordination	1,9M

Résumé de l'historique des tendances

L'augmentation du nombre de personnes dans le besoin, et donc des besoins financiers, est principalement due aux conséquences du tremblement de terre d'août 2021 et à l'augmentation des affrontements entre gangs armés. En 2021, le HRP a été financé à 30%, ce qui correspond à la moyenne sur les six dernières années. Grâce à un financement de 65 millions de dollars en 2021, les partenaires ont pu venir en aide à des victimes de ces crises majeures l'année dernière.

En 2022, au moins 372,6 millions de dollars US seront nécessaires pour mettre en œuvre le plan d'intervention ensemble avec les autorités nationales et les organisations locales et communautaires de base.

NOMBRE DE PERSONNES DANS LE BESOIN VS CIBLÉES

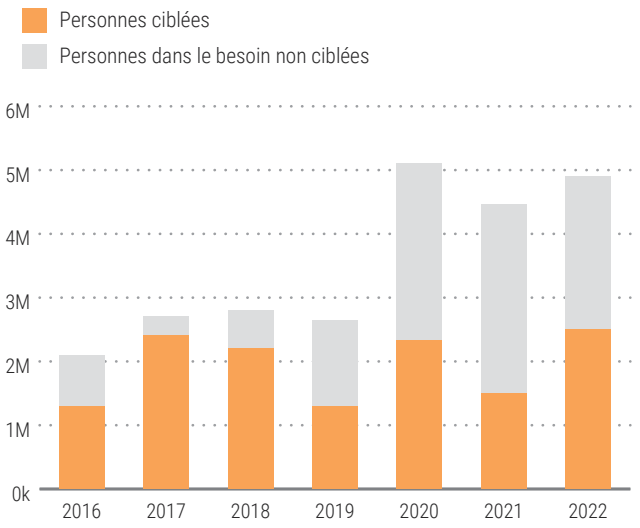

BESOINS FINANCIERS (US$)

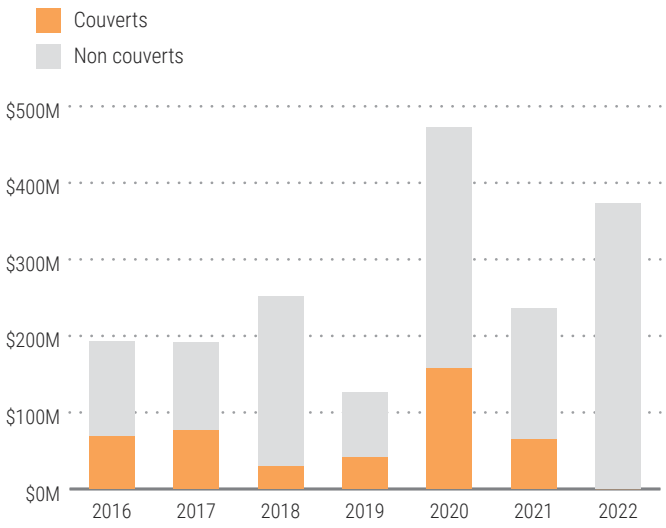

ANNÉE	PERS. DANS LE BESOIN	PERS. CIBLÉES	BESOINS FINANCIERS (US$)	FINANCEMENT REÇU	% COUVERT
2016	2,1M	1,3M	193,8M	68,5M	35%
2017	2,7M	2,4M	192,2M	76,3M	40%
2018	2,8M	2,2M	252,2M	29,6M	12%
2019	2,6M	1,3M	126,2M	40,9M	32%
2020	5,1M	2,3M	472,0M	156,9M	33%
2021	4,5M	1,5M	235,6M	65,0M	28%
2022	4,9M	2,5M	372,6M	-	-

Partie 1 :

Priorités stratégiques de la réponse et activités planifiées

HAÏTI
Photo: FNUAP

1.1 Objectif stratégique 1 : Nexus humanitaire-développement-paix

D'ici fin 2022, les efforts conjoints des acteurs humanitaires et du développement contribueront à une réduction d'au moins 20% du nombre de personnes ayant besoin d'une assistance humanitaire.

HAÏTI
Photo: FNUAP

PERSONNES CIBLÉES	FÉMININ	ENFANTS	PERS. EN SIT. DE HANDICAP
1,3M	63%	46%	16%

Comme en 2021, les acteurs nationaux et internationaux continueront à renforcer la collaboration dans le cadre du Nexus Humanitaire, Développement et Paix (NHDP). Le contexte de crise prolongée en Haïti appelle à une plus grande cohérence et complémentarité des actions pour créer un environnement propice à la réduction significative des vulnérabilités aiguës et des besoins humanitaires à long terme, notamment par l'identification de résultats collectifs et un meilleur alignement des interventions. Tous les secteurs continueront à contribuer à la réalisation de cet objectif en travaillant ensemble, en particulier sur la résilience aux chocs, la sécurité alimentaire et le soutien à la mise en œuvre des politiques nationales.

Après le tremblement de terre du 14 août 2021, les acteurs humanitaires, sous la direction de la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC), ont développé une stratégie de réponse pour 3-6-9 mois afin de faire le pont entre les actions immédiates qui visaient à sauver des vies et répondre aux besoins post-séisme immédiats et la mise en oeuvre du plan de relèvement. La coordination et la collaboration avec les partenaires du développement sont donc d'autant plus cruciales en 2022.

Dans le cadre de la détérioration de l'accès aux services essentiels et de l'augmentation des problématiques de protection en raison de l'insécurité dans les quartiers sous le contrôle des gangs armés, l'intégration des actions urgentes et la nécessité de soutenir sur le long terme le retour des services de base nécessite un renforcement des collaborations entre acteurs humanitaires et ceux oeuvrant dans les domaines du développement et de la réduction de la violence communautaire.

Objectif spécifique (OSS 1.1) :

La collaboration et les synergies effectives entre les acteurs de développement et humanitaires locaux, nationaux et internationaux renforcent, dans les zones géographiques prioritaires, la résilience aux chocs des ménages et des communautés.

Pour une transition efficace vers la phase de reconstruction post séisme, pour se préparer à d'autres chocs naturels, et pour pouvoir répondre aux risques élevés de protection dans les zones sous contrôle de gangs armés dans la capitale, les acteurs du NHDP vont renforcer l'élaboration de produits analytiques intégrés en 2022, en tenant compte des aspects spécifiques liés au genre, à l'âge et au handicap. Cela inclut le développement et la mise à jour régulière de cartographies exhaustives. En outre, des mécanismes de coordination entre les acteurs de l'humanitaire et du développement aux niveaux national et sous-national seront créés / renforcés pour un échange d'information plus efficace et transparent et une assistance plus adaptée.

SECTEUR	PERSONNES CIBLÉES	% FÉMININ	% ENFANTS	% PERS. EN SIT. DE HANDICAP	BUDGET
TOTAL	**1,3M***	**67%**	**42%**	**15%**	**8,0M**
Abris / BnA / CCCM	51,5k	60%	45%	15%	50,0k
Éducation	100,0k	60%	100%	10%	4,0M
EPAH	-	-	-	-	-
Logistique	-	-	-	-	100,0k
Nutrition	-	-	-	-	-
Protection	213,2k	65%	76%	15%	546,0k
Protection de l'enfance	-	-	-	-	-
Protection VBG	*170,6k*	*90%*	*35%*	*20%*	*240,0k*
Protection Migrants & PDI	*42,6k*	*43%*	*11%*	*15%*	*306,0k*
Santé	1,3M	65%	40%	15%	3,1M
Sécurité alimentaire	-	-	-	-	0**
Coordination	-	-	-	-	190k

* Personnes dans le besoin : 2,6M ** Compris dans OSS 1.2, OSS 2.2, OSS 4.1 et OSS 4.2

Les activités décrites ci-dessous sont planifiées pour contribuer à la réalisation de cet objectif spécifique:

	ACTIVITÉ	SECTEUR(S) / THÉMATIQUES IMPLIQUÉ(S)	GROUPES DE PERSONNES VULNÉRABLES CIBLÉS / PRIORISÉS
1	Soutenir l'intégration d'un plan de réduction des risques de catastrophes dans les plans de développement communaux (PDC) en assurant l'inclusion de tous les groupes de personnes vulnérables	Tous les secteurs	Non spécifique
2	Participer à l'analyse des vulnérabilités des zones d'intervention via des évaluations participatives à petite échelle et des évaluations des opportunités économiques (Ex: chaînes de valeur)	Tous les secteurs	Personnes dans les zones enclavées
3	Soutenir les synergies entre l'humanitaire, le développement et la paix à travers un forum d'échange/des rencontres régulières (trimestrielles) au niveau communal, départemental et national et/ou par secteur, impliquant les autorités locales et leaders communautaires sous l'égide du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) et de la DGPC pour échanger sur les actions en perspective, les zones ciblées, les stratégies envisagées, afin d'éviter des doublons et permettre une meilleure coordination des approches	Tous les secteurs	Non spécifique
4	Participer à l'élaboration de la cartographie des acteurs humanitaires et de développement afin de renforcer les synergies entre l'humanitaire, le développement et la paix en incluant les organisations/associations représentant les groupes vulnérables (femmes, personnes en situation de handicap, etc.)	Tous les secteurs	Non spécifique
5	Participer à la mise en place d'un / ou contribuer au système de redevabilité de l'aide humanitaire et au développement commun inter-organisationnel	Tous les secteurs	Non spécifique
6	Renforcer les organisations communautaires de base (OCB) y compris les groupements de femmes dans la structuration organisationnelle et technique et la promotion pour la participation active des femmes dans les cadres de prise de décisions	Protection	Femmes/filles
7	Renforcer et dynamiser les groupes de travail (Protection migrants et personnes déplacées interne (PDI); VBG; et Protection de l'Enfance) du secteur Protection en veillant à inclure des acteurs de développement et humanitaires locaux, nationaux et internationaux, afin de faciliter le développement de synergies et de projets conjoints	Protection	Non spécifique
8	Contribuer à la mise à jour régulière des cartographies d'acteurs fournissant des services de protection afin de permettre leur référencement ainsi que leur contre-référencement aux structures et partenaires appropriés	Protection	Non spécifique
9	Développer des projets pilotes rassemblant des acteurs de développement et de l'humanitaire, et encourager la collaboration inter-secteurs, par exemple impliquer les ménages et communautés vulnérables dans des activités cash-for-work favorisant la construction durable à partir de plastique recyclé	Protection	Non spécifique

	ACTIVITÉ	SECTEUR(S) / THÉMATIQUES IMPLIQUÉ(S)	GROUPES DE PERSONNES VULNÉRABLES CIBLÉS / PRIORISÉS
10	Dans le cadre de l'assistance monétaire, favoriser les synergies avec les actions de protection sociale et participer à la constructions des fondations du système de protection sociale naissant	Cash	Non spécifique
11	Renforcer la mise en œuvre du plan national de santé communautaire avec la formation et équipement nécessaire pour renforcer les capacités de prise en charge par les agents de santé communautaire polyvalent et l'infrastructure du premier niveau de soins (*Équipes de santé familiale).	Santé	Non spécifique

Objectif spécifique (OSS 1.2) :

D'ici fin 2022, 200 000 ménages en phase 3 et 4 de l'IPC auront retrouvé leur capacité d'autosuffisance alimentaire à travers le renforcement de l'accès à l'assistance alimentaire solidaire en tenant compte du genre et de l'âge et la restauration durable de leurs actifs productifs.

Les acteurs humanitaires, en collaboration avec les acteurs de développement, renforceront les actifs productifs, mettront en place des activités génératrices de revenus (AGR) et des programmes ciblés de transferts monétaires, tout en appuyant la production locale et nationale autant que possible.

SECTEUR	PERSONNES CIBLÉES	% FÉMININ	% ENFANTS	% PERS. EN SIT. DE HANDICAP	BUDGET
TOTAL	**824,5k***	**51%**	**41%**	**15%**	**46,7M**
Abris / BnA / CCCM	-	-	-	-	-
Éducation	-	-	-	-	-
EPAH	-	-	-	-	-
Logistique	-	-	-	-	100,0k
Nutrition	9,8k	51%	41%	15%	320,0k
Protection	17,0k	51%	41%	15%	2,5M
Protection de l'enfance	*10,0k*	*51%*	*41%*	*15%*	*700,0k*
Protection VBG	*2,0k*	*51%*	*41%*	*15%*	*0***
Protection Migrants & PDI	*5,0k*	*51%*	*41%*	*15%*	*1,8M*
Santé	-	-	-	-	-
Sécurité alimentaire	824,5k	51%	41%	15%	43,7M
Coordination	-	-	-	-	76k

*** Personnes dans le besoin : 2,6M** **** Inclus dans le budget du secteur sécurité alimentaire**

Les activités décrites ci-dessous sont planifiées pour contribuer à la réalisation de cet objectif spécifique:

	ACTIVITÉ	SECTEUR(S) / THÉMATIQUES IMPLIQUÉ(S)	GROUPES DE PERSONNES VULNÉRABLES CIBLÉS / PRIORISÉS
1	Protéger les moyens d'existence des populations affectées par les crises alimentaires et soutenir l'amélioration des productions végétale, animale et halieutique, les AGR, les chaînes de valeur des ménages vulnérables	Sécurité alimentaire	Non spécifique
2	Fournir une assistance alimentaire d'urgence prioritairement basée sur la production agricole locale ou nationale	Sécurité alimentaire	Non spécifique
3	Développer des programmes de micro-crédits communautaires à bas taux d'intérêt en concertation avec les OCB, particulièrement les organisations de femmes et celles travaillant avec et pour les personnes en situation de handicap	Tous les secteurs	Femmes/filles Pers. en situation de handicap
4	Développer des AGR et activités "espèces contre travail" (cash for work) pour les migrants rapatriés, expulsés et retournés en Haïti, notamment dans les domaines de l'agriculture, du maraîchage et de la construction ; ainsi que pour les individus et ménages les plus vulnérables, afin d'améliorer leur autonomisation et autosuffisance alimentaire tout en facilitant leur réintégration économique, en priorisant les femmes cheffes de ménage, incluant celles survivantes de violences sexuelles, aux jeunes de plus de 15 ans, les adolescentes mères ainsi que les personnes en situation de handicap	Sécurité alimentaire	Non spécifique
5	Soutenir la création de jardins potagers au profit des femmes et des personnes vivant dans des zones enclavées ou difficiles d'accès	Sécurité alimentaire Nutrition	Femmes/filles Pers. dans les zones enclavées
6	Mettre en place ou soutenir les cantines scolaires alimentées prioritairement avec des produits locaux	Sécurité alimentaire Education	Enfants
7	Développer et/ou renforcer, en partenariat avec les Directions Départementales d'Agriculture (DDA), les Bureaux Agricoles Communaux (BAC) et les OCB, les chaînes d'approvisionnement des produits locaux (semence des légumes - surtout haricot, semences de cultures maraîchères, intrants agricoles, équipements de pêche (filet, nasse, senne), petits bétails et volailles locaux (poulet, caprin, ovin et porcin)	Sécurité alimentaire	Non spécifique
8	Favoriser/initier le travail via des chantiers solidaires à Haute Intensité de Mains d'Oeuvre pour la réhabilitation d'actifs productifs	Sécurité alimentaire Logistique	Pers. dans les zones enclavées
9	Soutenir les moyens d'existence à travers des distributions de semences prioritairement locales et de petits bétails pour les agriculteurs affectés par le séisme dans les mornes et les personnes relogées	Sécurité alimentaire	Pers. en situation de déplacement Pers. dans les zones enclavées
10	Soutenir les coopératives agricoles dans les départements clés de retour des migrants rapatriés, expulsés et retournés, afin de leur fournir des opportunités de réintégration durable dans les domaines liés à l'agriculture et la production alimentaire ("réintégration verte")	Sécurité alimentaire Protection	Non spécifique
11	Identifier les OCB actives dans la production et/ou la transformation des produits locaux	Sécurité alimentaire	

Objectif spécifique (OSS 1.3) :

La protection des filles et des garçons, les moyens d'existence et l'accessibilité aux services essentiels d'au moins 40% des personnes ciblées dans les zones géographiques prioritaires seront renforcés à travers des activités qui contribuent à la réalisation de la politique nationale de protection et de promotion sociales.

Les acteurs humanitaires, en collaboration avec les acteurs de développement et de paix, continueront à contribuer à la mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection et de Promotion Sociale (PNPPS), à travers l'alignement de leurs interventions sur les quatre axes stratégiques (Enfance; Travail, emploi et employabilité; Protection sociale en matière de santé et protection de la vieillesse et du handicap; Protection et promotion sociales réactives aux chocs).

En 2022, une attention particulière sera accordée aux défis de protection à Port-au-Prince (voir aussi OS 3).

SECTEUR	PERSONNES CIBLÉES	% FÉMININ	% ENFANTS	% PERS. EN SIT. DE HANDICAP	BUDGET
TOTAL	**524,3k***	**68%**	**61%**	**20%**	**10,2M**
Abris / BnA / CCCM	60,3k	68%	60%	20%	700,0k
Éducation	70,0k	68%	60%	20%	3,0M
EPAH	-	-	-	-	-
Logistique	-	-	-	-	500,0k
Nutrition	-	-	-	-	-
Protection	80,0k	68%	60%	20%	2,8M
Protection de l'enfance	*20,0k*	*60%*	*100%*	*10%*	-
Protection VBG	*20,0k*	*90%*	*35%*	*20%*	*2,0M*
Protection Migrants & PDI	*40,0k*	*68%*	*60%*	*20%*	*750,0k*
Santé	524,3k	68%	60%	20%	3,1M
Sécurité alimentaire	-	-	-	-	0**
Coordination	-	-	-	-	114k

* Personnes dans le besoin : 2,6M ** Compris dans OSS 1.2, OSS 2.2, OSS 4.1 et OSS 4.2

Les activités décrites ci-dessous sont planifiées pour contribuer à la réalisation de cet objectif spécifique:

	ACTIVITÉ	SECTEUR(S) / THÉMATIQUES IMPLIQUÉ(S)	GROUPES DE PERSONNES VULNÉRABLES CIBLÉS / PRIORISÉS
1	Appuyer des mécanismes communautaires pour la prise en charge des enfants vulnérables (en situation de déplacement, victimes de violences, d'exploitation, de catastrophes naturelles), par exemple par la mise en place d'espaces d'amis enfants inclusifs au niveau communautaire et des conseils d'écoles intégrant des représentants des élèves, des parents, des enseignants, des directions des écoles et des communautés, et offrir des formations pour les adolescents(es)	Protection	Enfants
2	Dans les écoles, systématiser l'apprentissage d'un paquet de « compétences de vie » incluant l'éducation à la santé sexuelle et reproductive, à la sensibilisation contre la VBG, au concept de masculinité positive, à l'éducation civique	Protection Santé Éducation	Enfants
3	Dans les centres de santé, renforcer l'accès et la qualité des services de santé sexuelle et reproductive (SSR) pour les femmes et les filles	Santé Protection	Femmes/filles
4	Réunifier les familles dont les enfants sont inscrits dans une école éloignée de leur localité d'origine	Éducation	Enfants
5	Faciliter l'accès à la documentation civile (carte d'identité, passeport ou extrait de naissance) pour les personnes n'ayant pas de document afin de leur permettre d'accéder aux services essentiels.	Protection	Non spécifique
6	Développer un plan de vulgarisation de la PNPPS avec les contreparties et acteurs gouvernementaux ainsi que la société civile au niveau national et départemental	Protection	Non spécifique
7	Favoriser les transferts monétaires inconditionnels pour les personnes en incapacité de travailler en raison d'un handicap ou de leur âge (si pas inclus dans la PNPPS)	Tous les secteurs	Pers. en situation de handicap Pers. âgées
8	Proposer des opportunités de formations et d'apprentissage pour les personnes vivant avec un handicap, adapté à la situation de handicap, en fonction du 2ème axe de la PNPPS	Tous les secteurs	Pers. en situation de handicap
9	Evaluer les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap et les appuyer à développer des AGR pour leur autonomie financière	Tous les secteurs	Pers. en situation de handicap
10	Promouvoir la protection à travers le plaidoyer pour l'accès à l'aide humanitaire et aux services publics	Tous les secteurs	Non spécifique
11	Inclure les personnes en situation de handicap ou un membre d'un ménage supportant une personne en situation de handicap dans les activités de réhabilitation, (re)construction des structures et infrastructures, y compris temporaires, affectées par le séisme	Tous les secteurs	Pers. en situation de déplacement

1.2
Objectif stratégique 2 : Besoins essentiels

D'ici fin 2022, 60% de la population ciblée aura la capacité de satisfaire à ses besoins essentiels (éducation, santé, eau, alimentation, habitat, protection).

HAÏTI
Photo: UNICEF

PERSONNES CIBLÉES	FÉMININ	ENFANTS	PERS. EN SIT. DE HANDICAP
1,6M	57%	45%	14%

L'accessibilité aux systèmes et services de base (notamment la santé, l'éducation et l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène) s'est encore détériorée en 2021. Ceci est principalement dû à l'aggravation de la crise socio-politique et sécuritaire dans la capitale et à l'impact du tremblement de terre du 14 août 2021 dans le sud du pays. Le séisme a affecté 1 250 écoles et 97 structures de santé (62%) dans les départements de la Grand'Anse, du Sud et des Nippes, limitant ainsi l'offre de ces services. De plus, 115 000 maisons ont été touchées, dont environ 39 850 détruites ou gravement endommagées et 57 réseaux d'eau potable endommagés.

Dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, au moins 10 principaux hôpitaux et centres de santé ont dû fermer ou réduire significativement leurs services en 2021 en raison de l'insécurité qui complique l'accès

non seulement pour les habitants (femmes enceintes, enfants, blessés, etc.) des quartiers sous contrôle des bandes armées, mais aussi pour le personnel des centres de santé. De même, les enfants et les enseignants rencontrent des difficultés pour accéder aux écoles et aux centres d'apprentissage. A titre d'exemple, environ 5 000 enfants ne peuvent pas aller à l'école dans le quartier de Martissant uniquement en raison des affrontements violents quotidiens entre gangs armés. Des milliers de personnes déplacées, dont des femmes, des personnes âgées, des enfants et des personnes handicapées, parviennent à peine à satisfaire leurs besoins fondamentaux et sont exposées d'autant plus à des risques de protection, y compris les violences sexuelles.

De ce fait, les acteurs humanitaires, en collaboration avec les acteurs de développement et de paix, viseront à rétablir ou au moins renforcer l'accès aux services essentiels dans les communes ciblées par ce plan de réponse en 2022.

Objectif spécifique (OSS 2.1) :

D'ici fin 2022, l'accès aux services essentiels (éducation, santé, eau, protection, habitation) dans les zones géographiques ciblées sera renforcé pour au moins 500 000 personnes, en tenant compte du genre, de l'âge et du handicap..

Comme décrit, l'année 2021 a vu une détérioration préoccupante de l'accès aux services essentiels. Pour répondre à ces besoins, les différents secteurs travailleront conjointement à travers des aides au logement, des mesures incitatives pour le retour à l'école et à l'amélioration de l'accès aux soins de santé ainsi qu'aux services d'eau, d'hygiène et d'assainissement et de protection.

SECTEUR	PERSONNES CIBLÉES	% FÉMININ	% ENFANTS	% PERS. EN SIT. DE HANDICAP	BUDGET
TOTAL	**588,3k***	**58%**	**54%**	**14%**	**55,7M**
Abris / BnA / CCCM	150,5k	60%	45%	15%	6,0M
Éducation	155,4k	60%	100%	10%	10,0M
EPAH	588,3k	55%	45%	15%	13,5M
Logistique	-	-	-	-	3,4M
Nutrition	99,0k	50%	100%	3%	14,5M
Protection	40,1k	65%	76%	15%	6,4M
Protection de l'enfance	*4,0k*	*60%*	*100%*	*10%*	*1,2M*
Protection VBG	*18,0k*	*90%*	*35%*	*20%*	*3,0M*
Protection Migrants & PDI	*18,1k*	*43%*	*11%*	*15%*	*2,2M*
Santé	328,0k	65%	40%	15%	1,6M
Sécurité alimentaire	-	-	-	-	-
Coordination	-	-	-	-	342k

*** Personnes dans le besoin : 2,6M**

Les activités décrites ci-dessous sont planifiées pour contribuer à la réalisation de cet objectif spécifique:

	ACTIVITÉ	SECTEUR(S) / THÉMATIQUES IMPLIQUÉ(S)	GROUPES DE PERSONNES VULNÉRABLES CIBLÉS / PRIORISÉS
1	En partenariat avec les associations locales qui travaillent avec et pour les femmes, créer des réseaux de suivi de protection pour faire remonter l'information sur les services et réponses de première ligne	Tous les secteurs	Femmes/filles
2	Faciliter l'accès aux services de base des personnes âgées ou en situation de handicap, en faisant la promotion des normes d'inclusion et d'accessibilité et en les appliquant dans toutes les actions humanitaires	Tous les secteurs	Pers. en situation de handicap Pers. âgées
3	Assurer l'accès aux services de base aux personnes déplacées internes en raison de la violence, de conflits ou de catastrophes naturelles, en renforçant les structures existantes autour des sites de déplacés	Tous les secteurs	Pers. en situation de déplacement
4	Renforcer ou éventuellement établir les services essentiels de base dans les zones enclavées ou difficiles d'accès en intégrant/renforçant les ressources communautaires disponibles	Tous les secteurs	Pers. dans les zones enclavées
5	Identifier, en collaboration avec les autorités locales et les OCB les ménages ciblés pour les distributions de kits toiture en considérant les vulnérabilités spécifiques des groupes vulnérables ciblés (GVC) et en donnant une priorité aux maisons des familles déplacées et dans les zones difficiles d'accès	Abris	Non spécifique Pers. en situation de déplacement Pers. dans les zones enclavées
6	Définir des standards de reconstruction orienté vers des Techniques de Construction Locales Améliorées (TLCA, Build Back Safer (BBS) et Réduction des Risques des Désastres (DRR)	Abris	Non spécifique
7	Intégrer les organisations et associations de femmes dans l'aide à la construction d'abris temporaires pour les femmes et filles vulnérables	Abris	Femmes/filles
8	Assurer une assistance en main d'œuvre pour la réparation / reconstruction des habitations des ménages avec des personnes en situation de handicap et / ou personnes âgées.	Abris	Pers. en situation de handicap
9	Fermer et réhabiliter les sites utilisés comme points de rassemblement après le séisme	Abris	Pers. en situation de déplacement
10	Mettre en place un programme « safe back to school », fournir des référentiels pour les enseignants et des matériels scolaires adaptés aux besoins des enfants en situation de handicap	Education	Pers. en situation de handicap
11	Renforcer les interventions (sensibilisation et formations) de prise en charge psychosociale des populations et des prestataires de santé	Santé	Non spécifique
12	Renforcer et garantir les interventions communautaires au premier niveau de soins (ESF) pour garantir l'accès à l'ensemble des soins essentiels fournis à ce niveau	Santé	Non spécifique

	ACTIVITÉ	SECTEUR(S) / THÉMATIQUES IMPLIQUÉ(S)	GROUPES DE PERSONNES VULNÉRABLES CIBLÉS / PRIORISÉS
13	En collaboration avec le Bureau du Secrétaire d'Etat à l'intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH) et les OCB identifier les personnes âgées et personnes en situation de handicap qui ont besoin de soins spécifiques et organiser leurs transports vers les institutions de soin lorsque nécessaire	Santé Protection	Pers. en situation de handicap Pers. âgées
14	Soutenir les obligations financières pour des personnes vulnérables âgées et en situation de handicap à travers une prise en charge partielle sous forme d'élimination des paiements directs au point de service de santé et médicaments	Santé Protection	Pers. en situation de handicap Pers. âgées
15	Sensibiliser et mobiliser la population, notamment les enseignants et élèves, en appui psychosocial et sur les risques de protection, y compris VBG et PSEA	Santé Protection Éducation	Femmes/filles Pers. en situation de handicap Pers. en situation de déplacement
16	Réaliser des séances de cliniques mobiles intégrées au niveau des sites de déplacés et des communautés dans les zones ciblées	Santé Protection	Pers. en situation de déplacement Pers. dans les zones enclavées
17	Réaliser des activités de promotion en postes fixes et avancés par les agents de santé pour la nutrition (dépistage systématique de la malnutrition y compris dans les points de rassemblement et assurer la prise en charge), vaccination et Prise en charge intégrée des maladies de l'enfance (PCIME)	Santé Nutrition	Non spécifique Enfants
18	Appuyer les écoles accueillant des enfants retournés dans le Grand Sud et la zone métropolitaine de Port-au-Prince	Éducation Protection	Non spécifique Enfants
19	Mettre en place des programmes de soutien scolaire pour les élèves ayant perdu beaucoup de jours de classe et d'éducation non-formelle pour les adolescents et jeunes déscolarisés	Éducation	Enfants
20	Adapter et distribuer des kits pour permettre l'installation des systèmes de récupération d'eau de pluies dans les zones sans accès à l'eau	EPAH	Pers. dans les zones enclavées
21	Distribuer du cash en espèces à usages multiples (multipurpose cash grants) aux personnes retournées, rapatriées ou expulsées qui sont vulnérables, y compris les personnes en situation de handicap et survivant(e)s de VBG, afin de couvrir leurs besoins essentiels (eau, nourriture, hygiène, logement, transport...)	Protection	Femmes/filles Pers. en situation de handicap Pers. en situation de déplacement
22	Faciliter la réunification des mineurs migrants non accompagnés et séparés avec leur famille, via leur référencement et leur contre-référencement vers les structures appropriées et/ou leur placement en famille d'accueil	Protection	Enfants Femmes/filles Pers. en situation de handicap Pers. en situation de déplacement
23	Faciliter l'accès à la justice pour les enfants, survivants de VBG, migrants et PDI victimes de violence, d'exploitation ou de mauvais traitements	Protection	Enfants Femmes/filles Pers. en situation de handicap Pers. en situation de déplacement

Objectif spécifique (OSS 2.2) :

En 2021 et 2022, l'accès à la nourriture et le renforcement rapide des moyens de subsistance pour 1 000 000 de personnes en IPC phase 3 et 4 seront assurés à travers des interventions d'urgence.

En 2020, les acteurs humanitaires continueront à donner la priorité aux ménages en phase 3 et 4 de l'IPC pour une assistance sous la forme de rations alimentaires ou de transferts monétaires afin qu'ils puissent relancer leurs moyens d'existence et préserver leurs actifs productifs (voir chapitre 2.1.7 pour plus d'information).

SECTEUR	PERSONNES CIBLÉES	% FÉMININ	% ENFANTS	% PERS. EN SIT. DE HANDICAP	BUDGET
TOTAL	**1,6M***	**51%**	**41%**	**15%**	**109,6M**
Abris / BnA / CCCM	-	-	-	-	-
Éducation	-	-	-	-	-
EPAH	-	-	-	-	-
Logistique	-	-	-	-	4,0M
Nutrition	-	-	-	-	-
Protection	-	-	-	-	-
Protection de l'enfance	-	-	-	-	-
Protection VBG	-	-	-	-	-
Protection Migrants & PDI	-	-	-	-	-
Santé	-	-	-	-	-
Sécurité alimentaire	1,6M	51%	41%	15%	105,5M
Coordination	-	-	-	-	114k

*** Personnes dans le besoin : 4,9M**

Les activités décrites ci-dessous sont planifiées pour contribuer à la réalisation de cet objectif spécifique:

	ACTIVITÉ	SECTEUR(S) / THÉMATIQUES IMPLIQUÉ(S)	GROUPES DE PERSONNES VULNÉRABLES CIBLÉS / PRIORISÉS
1	Faciliter l'accès aux aliments des populations en insécurité alimentaire critique/aiguë par une assistance alimentaire d'urgence (en nature & CBT) et transferts monétaires à usage multiple (MPC), pour les personnes en insécurité alimentaire critique/aiguë	Sécurité alimentaire	Non spécifique
2	Contribuer aux programmes de cantines scolaires et prise en charge de la malnutrition	Sécurité alimentaire Nutrition	Enfants

	ACTIVITÉ	SECTEUR(S) / THÉMATIQUES IMPLIQUÉ(S)	GROUPES DE PERSONNES VULNÉRABLES CIBLÉS / PRIORISÉS
3	Prendre en charge les besoins alimentaires et nutritionnels des femmes enceintes et allaitantes vulnérables	Sécurité alimentaire Nutrition	Femmes/filles
4	Soutenir les associations de femmes dans la réparation et/ou la distribution d'outils de transformation, en particulier dans le domaine agricole, afin de favoriser la relance économique des femmes vulnérables affectées par le séisme	Sécurité alimentaire	Femmes/filles
5	Fournir une assistance alimentaire en transferts monétaires inconditionnels aux personnes qui se trouvent actuellement dans des points de rassemblement suite au séisme pour faciliter leur retour dans la zone d'origine	Sécurité alimentaire Cash	Femmes/filles Pers. en situation de handicap Pers. en situation de déplacement
6	Préparer les kits « relance agricole » en coopération avec les Bureaux Agricoles Communaux (BAC) dans les zones prioritaires, en privilégiant les personnes en situation de handicap et femmes vulnérables pour la main d'œuvre	Sécurité alimentaire	Femmes/filles Pers. en situation de handicap Non spécifique
7	Réaliser des analyses des marchés régulières dans les zones prioritaires	Sécurité alimentaire Cash	Non spécifique
8	Réhabiliter les infrastructures rurales (périmètres irrigués, voie d'accès, pistes agricoles) endommagées par le séisme en partenariat avec les OCB et les entreprises locales	Sécurité alimentaire Logistique	Personnes dans les zones enclavées
9	Relancer les activités de petits commerces et/ou de maraîchage des femmes vulnérables ou mères de filles vulnérables par le renforcement de l'accès à des prêts et micro-crédits à très faibles taux d'intérêt	Tous les secteurs	Femmes/filles

Objectif spécifique (OSS 2.3) :

D'ici fin 2022, l'excès de morbidité et de mortalité dû aux complications obstétricales parmi la population ciblée sera réduit de 60%.

Les différentes crises de 2021 ont limité davantage l'accès des populations vulnérables aux services de santé de base, ce qui accroît la morbidité et la mortalité en particulier chez les groupes de personnes les plus vulnérables, notamment les enfants, les femmes, les personnes âgées ou en situation de handicap. Pour atteindre cet objectif, les secteurs santé, protection et EPAH vont, entre autres, soutenir les structures sanitaires pour assurer une prise en charge immédiate et adéquate surtout des femmes hautement vulnérables, par exemple celles en situation de déplacement ou vivant dans des zones enclavées et/ou difficiles d'accès (voir également chapitre 2.1.6).

SECTEUR	PERSONNES CIBLÉES	% FÉMININ	% ENFANTS	% PERS. EN SIT. DE HANDICAP	BUDGET
TOTAL	**177,0k***	**100%**	**22%**	**15%**	**982,3k**
Abris / BnA / CCCM	-	-	-	-	-
Éducation	-	-	-	-	-
EPAH	-	-	-	-	-
Logistique	-	-	-	-	-
Nutrition	-	-	-	-	-
Protection	11,8k	100%	20%	15%	50,0k
Protection de l'enfance	-	-	-	-	-
Protection VBG	*10,8k*	*100%*	*60%*	*20%*	*0***
Protection Migrants & PDI	*1,0k*	*100%*	*20%*	*15%*	*50,0k*
Santé	177,0k	100%	20%	15%	818,3k
Sécurité alimentaire	-	-	-	-	-
Coordination	-	-	-	-	114k

*** Personnes dans le besoin : 1,3M** **** Inclus dans le budget du secteur santé**

Les activités décrites ci-dessous sont planifiées pour contribuer à la réalisation de cet objectif spécifique:

	ACTIVITÉ	SECTEUR(S) / THÉMATIQUES IMPLIQUÉ(S)	GROUPES DE PERSONNES VULNÉRABLES CIBLÉS / PRIORISÉS
1	Assurer la prise en charge des cas obstétricaux d'urgence et la mise à disposition des intrants pour la santé maternelle dans les structures de santé	Santé	Femmes/filles
2	Renforcer les services sanitaires présents sur le territoire spécialement dans les zones enclavées et en proximité des points de rassemblement des PDI en équipement et intrants, surtout pour la santé maternelle et reproductive dans les SONU et centres de santé	Santé	Femmes/filles Pers. en situation de déplacement Personnes dans les zones enclavées
3	Renforcer la mise en œuvre de la stratégie nationale de santé communautaire et le 'document cadre sur les UAS' (les services intégrés et en réseaux) pour assurer un suivi post-opératoire des victimes de tremblement de terre et informer la population sur ce système en s'appuyant sur les spots radios et à travers les OCB	Santé	Non spécifique
4	Référencer et contre-référencer les personnes déplacées, retournées, rapatriées ou expulsées qui nécessitent un soutien médical/des soins obstétricaux vers les structures appropriées - notamment les femmes et filles enceintes et allaitantes en situation de mobilité	Protection	Enfants Femmes/filles Pers. en situation de handicap Pers. en situation de déplacement

	ACTIVITÉ	SECTEUR(S) / THÉMATIQUES IMPLIQUÉ(S)	GROUPES DE PERSONNES VULNÉRABLES CIBLÉS / PRIORISÉS
5	Assurer le suivi des soins des nouvelles personnes en situation de handicap et faciliter leur retour à la vie normale	Santé Protection	Pers. en situation de handicap
6	En collaboration avec les OCB et les Équipe de Santé de la Famille (ESF), assurer une prise en charge minimale et le référencement des urgences médicales dans les points de rassemblement	Santé	Pers. en situation de déplacement
7	Distribuer des kits maman, kits d'hygiène, kits d'accouchement, kits de dignité et disponibiliser des kits prophylaxie post-exposition (PEP) et agression physique	Santé Protection EPAH	Femmes/filles

1.3

Objectif stratégique 3 : Protection et redevabilité envers les personnes affectées

Tout au long du cycle de programme humanitaire, les actions entreprises contribuent à renforcer la protection et la redevabilité envers 1,5 million de personnes, particulièrement pour les groupes de personnes les plus vulnérables.

HAÏTI
Photo: FNUAP

PERSONNES CIBLÉES	FÉMININ	ENFANTS	PERS. EN SIT. DE HANDICAP
2,0M	59%	48%	16%

Au cours du second semestre de 2021, la région métropolitaine de Port-au-Prince a connu un niveau élevé et une expansion rapide de violence liée aux gangs jamais enregistrée auparavant. Surtout les femmes, enfants et personnes vivant en situation de handicap qui vivent dans les zones contrôlées par les gangs souffrent directement de préjudices physiques et mentaux. Une mission d'évaluation approfondie de la protection menée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) en novembre 2021 a documenté un niveau de violence alarmant, en particulier les violences sexuelles. Le viol

est utilisé comme une arme pour humilier, terroriser et renforcer le contrôle des membres du gang sur les populations locales. En outre, peu d'établissements médicaux sont en mesure de fournir des soins spécifiques pour les traumatismes et les violences sexuelles et sexistes.

Les cas de violence sexuelle étant souvent sous-déclarés, ils semblent être totalement invisibles en Haïti. Ce manque de données et d'analyse rend difficile une réponse appropriée. De ce fait, l'Équipe humanitaire pays (HCT) veut d'une part mettre en place un mécanisme de collecte d'information, d'analyse et de suivi conjoint de la protection, surtout dans la capitale, et d'autre part renforcer les efforts de communication avec les communautés (CwC) et les mécanismes de redevabilité envers les personnes ciblées dans ce HRP.

Objectif spécifique (OSS 3.1) :

D'ici fin 2022, dans les communautés ciblées, augmentation de 60% de l'accès aux services de prévention et de prise en charge minimum qui répondent aux besoins spécifiques identifiés par les personnes à risque et/ou survivant(e)s de violence, d'exclusion, d'abus et/ou d'exploitation y compris sexuels.

Cet objectif vise à renforcer la collecte, l'analyse et le suivi des données sur les cas de violence, d'exclusion, d'exploitation et des abus y compris sexuels, et avec cela d'améliorer la prévention, notamment à travers la sensibilisation, et le renforcement des services de prise en charge minimum pour les survivant(e)s (voir également chapitre 2.1.5).

SECTEUR	PERSONNES CIBLÉES	% FÉMININ	% ENFANTS	% PERS. EN SIT. DE HANDICAP	BUDGET
TOTAL	**786,5k***	**66%**	**53%**	**14%**	**8,9M**
Abris / BnA / CCCM	90,3k	60%	45%	15%	360,0k
Éducation	259,0k	60%	100%	10%	3,0M
EPAH	-	-	-	-	-
Logistique	-	-	-	-	-
Nutrition	-	-	-	-	-
Protection	273,7k	65%	76%	15%	4,1M
Protection de l'enfance	*63,7k*	*60%*	*100%*	*10%*	*3,1M*
Protection VBG	*170,6k*	*90%*	*35%*	*20%*	*90,0k*
Protection Migrants & PDI	*39,4k*	*43%*	*11%*	*15%*	*467,0k*
Santé	786,5k	65%	40%	15%	1,7M
Sécurité alimentaire	-	-	-	-	-
Coordination	-	-	-	-	114k

*** Personnes dans le besoin : 3,7M**

Les activités décrites ci-dessous sont planifiées pour contribuer à la réalisation de cet objectif spécifique:

	ACTIVITÉ	SECTEUR(S) / THÉMATIQUES IMPLIQUÉ(S)	GROUPES DE PERSONNES VULNÉRABLES CIBLÉS / PRIORISÉS
1	Mettre en place un suivi de protection (protection monitoring) pour identifier les personnes et ménages vulnérables ainsi que le suivi des risques de protection. Le suivi de protection inclut le suivi des déplacements internes (DTM)	Protection	Non spécifique
2	Renforcer les capacités communautaires dans la prévention, l'identification, la gestion et le référencement de cas de violence, en particulier envers les femmes, les filles et les personnes en situation de handicap, en partenariat avec les OCB et les écoles	Protection Santé Éducation	Femmes/filles Pers. en situation de handicap
3	Renforcer / créer des espaces sûrs, d'accueil, d'écoute et d'information pour les femmes et les filles victimes ou à risque de violences	Protection Santé	Femmes/filles
4	Sensibiliser les personnes vulnérables (y compris déplacées, retournées, rapatriées, expulsées, personnes en situation de handicap) sur les risques de violence, d'abus et/ou d'exploitation à travers des formations et campagnes de communication	Protection Santé Éducation	Enfants Femmes/filles Pers. en situation de handicap Pers. en situation de déplacement
5	Mettre en place des mécanismes de rétroalimentation et de plainte sûrs, inclusifs et confidentiels dans des structures adaptées (accessibilité pour personnes en situation de handicap) permettant aux communautés de signaler des cas d'abus et d'exploitation, y compris sexuels	Protection Éducation	Non spécifique
6	Renforcer les capacités des acteurs locaux pour contribuer à une présence renforcée et pérenne de protection dans les quartiers ciblés et les écoles	Protection Éducation	Non spécifique
7	Réaliser une cartographie de tous les centres / structures médicales, psychologiques et juridiques pouvant assurer une prise en charge des cas de violence à l'encontre des femmes et des filles	Santé Protection	Femmes/filles
8	Renforcer la disponibilité de services pour la prise en charge complète de cas de violence en collaboration avec les autorités, les acteurs de protection, les OCB et les écoles	Santé Protection Éducation	Non spécifique
9	Organiser des cliniques mobiles de services intégrés (pour sensibilisation, assistance médicale, soutien psychosocial, inclusion de personnes en situation de handicap, distribution de kits post-viol et agression physique)	Santé Protection	Non spécifique
10	Dans les sites rassemblant des PDI en raison de la violence armée, fournir un soutien psychosocial et une prise en charge des personnes survivantes de violence, d'exclusion, d'abus et/ou d'exploitation	Protection	Femmes/filles Pers. en situation de déplacement
11	Assurer conjointement avec le Spotlight, la finalisation de la cartographie des structures d'assistance aux victimes de VBG/EAS	TF PEAS	Non spécifique
12	Renforcer les capacités du personnel de l'Office de protection du Citoyen (OPC), de la Brigade de la protection des mineurs (BPM), du ministère à la condition féminine et aux droits des femmes (MCFDF) sur la prise en charge des plaintes pour les victimes d'EAS spécifiquement	TF PEAS	Non spécifique

	ACTIVITÉ	SECTEUR(S) / THÉMATIQUES IMPLIQUÉ(S)	GROUPES DE PERSONNES VULNÉRABLES CIBLÉS / PRIORISÉS
13	Vérifier que les acteurs engagés dans la prise en charge des victimes d'EAS sont formés à la PEAS	TF PEAS	Non spécifique
14	Établir un circuit de référencement des victimes d'EAS et assurer leur prise en charge en s'appuyant sur les circuits déjà existants de prise en charge des victimes de VBG/EAS	TF PEAS	Femmes/filles
15	Former les acteurs locaux recevant les plaintes des victimes d'EAS	TF PEAS	Non spécifique

Objectif spécifique (OSS 3.2) :

D'ici fin 2022, 40% du nombre de personnes ciblées parmi les groupes les plus vulnérables, en particulier les femmes et les personnes en situation de handicap, bénéficieront d'une assistance spécifique qui renforcera leurs capacités d'autonomisation.

En 2022, les acteurs humanitaires accorderont une priorité accrue aux personnes les plus vulnérables ayant des besoins particuliers, tels que les personnes vivant avec handicap, et fourniront une assistance adaptée aux nécessités spécifiques qui leur permet de renforcer leurs capacités d'autonomisation, par exemple à travers la mis en place d'AGR ou le soutien à des associations locales qui travaillent avec des groupes des personnes hautement vulnérables.

SECTEUR	PERSONNES CIBLÉES	% FÉMININ	% ENFANTS	% PERS. EN SIT. DE HANDICAP	BUDGET
TOTAL	**498,3k***	**68%**	**61%**	**20%**	**8,6M**
Abris / BnA / CCCM	60,0k	68%	60%	20%	600,0k
Éducation	4,0k	68%	60%	20%	1,0M
EPAH	-	-	-	-	-
Logistique	-	-	-	-	720,0k
Nutrition	2,5k	50%	100%	3%	371,1k
Protection	73,5k	68%	60%	20%	6,2M
Protection de l'enfance	*4,0k*	*60%*	*100%*	*10%*	*5,4M*
Protection VBG	*68,2k*	*68%*	*60%*	*20%*	*30,0k*
Protection Migrants & PDI	*1,2k*	*68%*	*60%*	*20%*	*360,0k*
Santé	-	-	-	-	-
Sécurité alimentaire	498,3k	68%	60%	20%	0**
Coordination	-	-	-	-	76k

* Personnes dans le besoin : 3,7M ** Compris dans OSS 1.2, OSS 2.2, OSS 4.1 et OSS 4.2

Les activités décrites ci-dessous sont planifiées pour contribuer à la réalisation de cet objectif spécifique:

	ACTIVITÉ	SECTEUR(S) / THÉMATIQUES IMPLIQUÉ(S)	GROUPES DE PERSONNES VULNÉRABLES CIBLÉS / PRIORISÉS
1	Harmoniser et coordonner les activités de transferts monétaires, ex. argent contre travail, entre tous les acteurs pour des activités de relance économique, ex. curages et déblaiements des canaux et drains	Tous les secteurs Cash	Non spécifique
2	Mettre en place des formations professionnelles courtes et/ou d'AGR à impact rapide pour les groupes les plus vulnérables (femmes cheffes de ménage, migrants et PDI, personnes en situation de handicap) afin de favoriser leur autonomisation et/ou (ré)intégration dans leur communauté	Protection Éducation	Femmes/filles Pers. en situation de handicap Pers. en situation de déplacement Pers. dans les zones enclavées
3	Mettre en place des AGR ou transferts monétaires pour les femmes cheffes de famille pour faciliter le retour et maintien à l'école des enfants	Éducation Protection	Femmes/filles
4	Distribuer du matériel médical adapté aux personnes en situation de handicap (moteur, auditif, visuel) en vue de renforcer leurs capacités d'autonomisation	Santé Protection	Pers. en situation de handicap
5	Collaborer avec les associations des femmes et des personnes en situation de handicap pour identifier les femmes cheffes de ménages et les ménages avec personnes en situation de handicap pour les appuyer dans la reconstruction/réhabilitation de leurs maisons dans le Grand Sud en respectant les normes d'accessibilité et/ou la distribution de kits NFI, surtout quand ils sont déplacés	Abris	Femmes/filles Pers. en situation de handicap Pers. en situation de déplacement Pers. dans les zones enclavées
6	Réhabilitation des locaux des organisations des personnes en situation de handicap (OPH) selon la loi sur les normes d'accessibilité d'Haïti	Abris	Pers. en situation de handicap

Objectif spécifique (OSS 3.3) :

En 2021 et 2022, 100% des personnes affectées seront engagées d'une manière inclusive et non-discriminatoire dans la définition de leurs besoins, la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la réponse humanitaire.

Après le tremblement de terre d'août dernier, un groupe de travail sur la redevabilité envers les personnes affectées (AAP) a été créé non seulement dans le Sud pour coordonner les efforts en cours et planifiés dans les départements touchés par le séisme, mais également au niveau national. A travers ce mécanisme, les acteurs humanitaires s'engagent à adopter une approche inclusive et en assurant une communication efficace avec les communautés. Ceci permettra de garantir la participation et la distribution équitable de l'aide et pour minimiser les risques collatéraux.

Le ciblage, la gestion et le suivi des activités seront effectués avec des représentants des OCB afin de garantir que les interventions répondent aux différents besoins, y compris spécifiques, des divers groupes ciblés. La mise en place et le renforcement du suivi post-distribution permettront aux organisations humanitaires de suivre et de répondre aux questions de genre et de protection afin d'adapter les activités en fonction du principe humanitaire clé de « ne pas nuire » aux bénéficiaires et aux populations touchées (voir également chapitre 2.2.5).

SECTEUR	PERSONNES CIBLÉES	% FÉMININ	% ENFANTS	% PERS. EN SIT. DE HANDICAP	BUDGET
TOTAL	**Toute la population affectée***	**51%**	**41%**	**15%**	**2,6M**

* Personnes dans le besoin: Toute la population affectée

Les activités décrites ci-dessous sont planifiées pour contribuer à la réalisation de cet objectif spécifique:

	ACTIVITÉ	SECTEUR(S) / THÉMATIQUES IMPLIQUÉ(S)	GROUPES DE PERSONNES VULNÉRABLES CIBLÉS / PRIORISÉS
1	Vulgariser et rendre accessible les concepts de l'aide humanitaire (rôle, droits, modes opératoires, redevabilité envers les personnes affectées) et les principes humanitaires auprès des communautés (CwC, campagnes de sensibilisation) dans les écoles, les églises, les sites de PDI, et au sein des communautés	Tous les secteurs	Non spécifique
2	Former les travailleurs sociaux et les OCB sur la collecte des feedback et assurer le développement d'outils de plaintes de feedbacks accessibles et adaptés	Tous les secteurs	Femmes/filles Pers. en situation de handicap Pers. en situation de déplacement Pers. dans les zones enclavées
3	Renforcer et mieux coordonner les mécanismes de retour d'information, d'enquêtes de perception et de satisfaction et de plaintes adaptés, et effectuer des analyses régulières des informations qui seront partagées afin d'adapter la réponse aux besoins exprimés par la population affectée	Tous les secteurs	Non spécifique

	ACTIVITÉ	SECTEUR(S) / THÉMATIQUES IMPLIQUÉ(S)	GROUPES DE PERSONNES VULNÉRABLES CIBLÉS / PRIORISÉS
4	Disséminer les résultats des enquêtes de perception auprès des populations affectées et de la communauté humanitaire	AAP CwC	Non spécifique
5	Renforcer le dialogue, la consultation entre les points focaux AAP/CwC ainsi que la coordination des activités, à travers la redynamisation du Groupe de Travail AAP CwC	Tous les secteurs	Femmes/filles Pers. en situation de handicap Pers. dans les zones enclavées
6	Identifier les outils et canaux adaptés, éventuellement mettre en place de nouvelles technologies et applications mobiles, pour diversifier les opportunités de communication avec la communauté	Tous les secteurs	Femmes/filles Pers. en situation de handicap Pers. en situation de déplacement Pers. dans les zones enclavées
7	Encourager la création de comités représentatifs des bénéficiaires pour être consultés à toutes les étapes du cycle de programme humanitaire à des fins de définition des besoins-priorités et de mise en œuvre des activités.	Protection Éducation	Non spécifique
8	Élaborer des outils et procédures opérationnelles standard adaptés au contexte pour assurer que les personnes affectées seront engagées d'une manière inclusive et non-discriminatoire dans la définition de leurs besoins, la planification, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation de la réponse humanitaire	AAP CwC	Femmes/filles Pers. en situation de handicap Pers. en situation de déplacement Pers. dans les zones enclavées Non spécifique
9	Élaborer une cartographie des points de contacts communautaires et des médias avec ancrage communautaire	AAP CwC	Femmes/filles Pers. en situation de handicap Pers. en situation de déplacement Pers. dans les zones enclavées Non spécifique
10	Mettre en place des formations sur le leadership communautaire afin de permettre l'émergence de porte-paroles communautaires destinés à représenter les bénéficiaires	Protection	Non spécifique
11	Promouvoir les lignes vertes (hotline) gratuites et confidentielles telle que la ligne inter-agences pour les victimes d'abus et d'exploitation sexuelle	Protection	Non spécifique
12	Tenir les communautés informées sur le ciblage et le service fourni par les partenaires humanitaires (nationaux et internationaux)	Tous les secteurs	Non spécifique

1.4 Objectif stratégique 4 : Préparation et réponse aux chocs

Au moins 60% des personnes ciblées à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un autre choc bénéficieront d'une intervention opportune, efficace et coordonnée.

HAÏTI
Photo: FNUAP

PERSONNES CIBLÉES	FÉMININ	ENFANTS	PERS. EN SIT. DE HANDICAP
1,1M	62%	43%	15%

Les efforts, la volonté politique, et les ressources allouées à la gestion et la réduction des risques de catastrophes restent limités et les actions de développement sont souvent remises en cause par les effets dévastateurs des aléas naturels. Le tremblement de terre en 2021, par exemple, a non seulement réduit l'accès et la disponibilité des services de santé et d'éducation avec plus de 1 250 établissements scolaires détruits ou endommagés, il a également généré des pertes économiques directes estimées à 10,9% du produit intérieur brut (PIB). Le choc a demandé une intervention large, bien coordonnée et efficace, ce qui a été partiellement atteint. Néanmoins, et en vue des risques naturels et de la prolongation de la crise sociopolitique et sécuritaire, les préparations à un événement d'une ampleur similaire sont une priorité pour 2022.

Objectif spécifique (OSS 4.1) :

Le niveau d'accès aux services de base avant le choc sera rétabli pour au moins 60% de la population ciblée, au plus entre 1 à 3 mois (ou plus en fonction de l'ampleur du choc).

Cet objectif vise à préparer les communautés à se relever plus rapidement après un aléa et poursuivre les efforts de renforcement des institutions en charge de répondre aux chocs qui pourraient survenir en 2022, tout en considérant les aspects de protection. Bien que les acteurs du développement jouent un rôle de premier plan dans l'anticipation, la réduction et l'atténuation des risques, au vu des risques élevés que le pays soit une nouvelle fois frappé par un aléa climatique majeur, les secteurs humanitaires mettront en place des mesures d'anticipation pour renforcer la résilience des services essentiels dans les régions prioritaires.

L'augmentation de la violence entre les gangs armés et le tremblement de terre ont fortement limité l'accès aux services de base en 2021. Ainsi, le rétablissement de l'accès dans la capitale et le sud du pays est une priorité en 2022 afin d'éviter une aggravation de la situation, également en cas de nouvelle crise.

SECTEUR	PERSONNES CIBLÉES	% FÉMININ	% ENFANTS	% PERS. EN SIT. DE HANDICAP	BUDGET
TOTAL	**687,4k***	**63%**	**43%**	**15%**	**57,0M**
Abris / BnA / CCCM	456,0k	60%	45%	15%	21,6M
Éducation	40,0k	60%	100%	10%	2,6M
EPAH	220,3k	55%	45%	15%	5,0M
Logistique	-	-	-	-	-
Nutrition	-	-	-	-	-
Protection	173,7k	65%	76%	15%	1,3M
Protection de l'enfance	-	-	-	-	-
Protection VBG	*170,6k*	*90%*	*35%*	*20%*	*250,0k*
Protection Migrants & PDI	*3,1k*	*43%*	*11%*	*15%*	*1,1M*
Santé	687,4k	65%	40%	15%	2,0M
Sécurité alimentaire	300k	51%	41%	15%	24,4M
Coordination	-	-	-	-	114k

* Personnes dans le besoin : 841,7k

Les activités décrites ci-dessous sont planifiées pour contribuer à la réalisation de cet objectif spécifique:

	ACTIVITÉ	SECTEUR(S) / THÉMATIQUES IMPLIQUÉ(S)	GROUPES DE PERSONNES VULNÉRABLES CIBLÉS / PRIORISÉS
1	Prépositionner des intrants spécifiques pour les femmes victimes de VBG et les femmes enceintes, ainsi que pour les personnes âgées et en situation de handicap. Ex : bâche rose pour les personnes en situation de handicap	Protection	Femmes/filles Pers. âgées Pers. en situation de handicap
2	Mettre en place un système de clinique mobile polyvalent (Santé, éducation, protection, etc.) pour les femmes et les filles victimes d'une catastrophe naturelle ou humaine, la partie santé selon les standards de qualité déjà développés par l'OMS	Santé Éducation Protection	Femmes/filles
3	Renforcer la mise en œuvre de la stratégie nationale de santé communautaire et le document cadre des unités d'arrondissement de santé (UAS) (pour les services intégrés et en réseaux) pour les groupes de la population les plus vulnérables en besoin de protection	Protection Santé	Non spécifique
4	Reconstruire / réparer les écoles en les équipant avec des blocs sanitaires et un système de distribution d'eau potable	Éducation EPAH	Enfants
5	Équiper les structures scolaires temporaires, reconstruites ou réhabilitées après le séisme avec du mobilier scolaire et parascolaire adapté	Éducation	Enfants Non spécifique
6	Mettre en place l'approche « Build Back Safer » afin de favoriser un centre scolaire résilient capable de mettre en place des centres d'apprentissage d'urgence en cas de crise dans la communauté afin d'éviter la séparation familiale	Protection Education	Enfants Pers. en situation de déplacement Pers. dans les zones enclavées
7	Identifier et cartographier les zones les plus difficiles d'accès afin de répertorier les « last distribution point » en lien avec les habitudes locales (église, marché, école, etc.) et des canaux de communication communautaire et travailler avec la DGPC pour mettre en place des stocks prépositionnels dans les communes ou sections communales difficiles à atteindre	Coordination	Pers. en situation de déplacement Pers. dans les zones enclavées
8	Développer une stratégie d'accès humanitaire, basée sur les points de rassemblement traditionnels, et créer des chaînes d'approvisionnement et de communication en collaboration avec les OCB pour soutenir la distribution de l'assistance en particulier dans les zones enclavées ou difficiles d'accès	Coordination Accès	Pers. dans les zones enclavées
9	Fournir un appui sous forme de travail contre rémunération ("cash-for-work") ou cash inconditionnel aux personnes vulnérables déplacées et affectées par une catastrophe naturelle - telles que le tremblement de terre d'août 2021 - ou humaine, pour couvrir leurs besoins essentiels (eau, nourriture, hygiène, abris...) tout en bénéficiant à la communauté locale	Tous les secteurs	Pers. en situation de déplacement
10	Développer un paquet de relogement multisectoriel minimum pour être utilisé en cas de crise pour faciliter le retour rapide et prépositionner les paquets dans des endroits stratégiques où possible	Tous les secteurs	Pers. en situation de déplacement
11	Prépositionner des stockpiles de abris/biens non-alimentaires (BNA) dans les warehouses des différents départements pour assister dans les brefs délais les personnes vulnérables victimes de catastrophes naturelles	Abris	Non spécifique

	ACTIVITÉ	SECTEUR(S) / THÉMATIQUES IMPLIQUÉ(S)	GROUPES DE PERSONNES VULNÉRABLES CIBLÉS / PRIORISÉS
12	Renforcer la capacité de techniciens et réhabiliter des abris d'évacuation aux environs de Port-au-Prince pour prévoir la recrudescence des déplacements suites aux violences liées aux activités des gangs	Abris	Non spécifique

Objectif spécifique (OSS 4.2) :

La capacité d'autosuffisance d'au moins 60% de la population ciblée sera rétablie grâce à un accès prévisible et équitable aux moyens de subsistance, entre 1 et 3 mois au plus après le choc (ou davantage selon l'ampleur du choc).

Les partenaires humanitaires s'engagent à renforcer la capacité des OCB et des associations de crédit communautaires pour renforcer l'éducation financière, surtout des femmes cheffes de ménages, sur comment gérer des fonds afin de maximiser l'effet du programme de transferts monétaires sur les revenus et de renforcer la résilience des ménages. Si une partie du montant des transferts reçus peut être affectée au financement des AGR, l'accès au crédit dans le cadre d'associations communautaires pourrait faciliter la pérennité de ces activités ou leur expansion.

La sensibilisation aux stratégies de réponse aux chocs devrait également être assurée dans le but d'améliorer la capacité des ménages à éviter, autant que possible, les stratégies de survie négatives qui pourraient les conduire à la capitalisation de leurs actifs productifs ou à des déficits en matière de consommation alimentaire et de nutrition.

SECTEUR	PERSONNES CIBLÉES	% FÉMININ	% ENFANTS	% PERS. EN SIT. DE HANDICAP	BUDGET
TOTAL	**300,0k***	**57%**	**43%**	**15%**	**42,9M**
Abris / BnA / CCCM	235,2k	60%	45%	15%	15,0M
Éducation	10,0k	60%	100%	10%	1,5M
EPAH	-	-	-	-	-
Logistique					350,0k
Nutrition	-	-	-	-	-
Protection	36,1k	65%	76%	15%	850,0k
Protection de l'enfance	*2,0k*	*60%*	*100%*	*10%*	*700,0k*
Protection VBG	*34,1k*	*90%*	*35%*	*20%*	*150,0k*
Protection Migrants & PDI	-	-	-	-	-
Santé	-	-	-	-	-
Sécurité alimentaire	300k	51%	41%	15%	25,1M
Coordination	-	-	-	-	114k

*** Personnes dans le besoin : 841,7k**

Les activités décrites ci-dessous sont planifiées pour contribuer à la réalisation de cet objectif spécifique:

	ACTIVITÉ	SECTEUR(S) / THÉMATIQUES IMPLIQUÉ(S)	GROUPES DE PERSONNES VULNÉRABLES CIBLÉS / PRIORISÉS
1	Mettre en place un système de formation et des opportunités professionnelles spécifiques pour les femmes en situation monoparentale, ex : construction, culture maraîchère, AGR et petit business	Tous les secteurs	Femmes/filles
2	Répertorier et renforcer les réseaux de micro-crédit ou de mutuelle solidarité communautaire afin de les utiliser pour des distributions de cash ou autres activités de renforcement de moyens d'existence en temps de crise	Tous les secteurs	Pers. en situation de déplacement
3	Distribuer du cash inconditionnel aux enseignants, aux autres membres du personnel des établissements scolaires dont les familles ont été touchées par le séisme et aux parents les plus vulnérables pour soutenir l'éducation de leurs enfants	Éducation Cash	Enfants
4	Fournir un appui socio-économique (transferts monétaires, AGR, etc) aux ménages avec au moins un enfant à risque et/ou même victimes de violence et/ou séparation familiale, en s'assurant d'un non dédoublement de cet appui avec ceux proposés par les autres secteurs impliqués dans la réponse humanitaire	Protection	Enfants

Objectif spécifique (OSS 4.3) :

Les institutions nationales, départementales, communales, locales et la société civile impliquées dans la gestion des risques et désastres verront leurs capacités renforcées dans les domaines de la i) prévention et atténuation, ii) préparation, iii) coordination et réponse aux catastrophes.

Les institutions haïtiennes chargées de la préparation et de la réponse aux chocs continueront de bénéficier d'un soutien opérationnel et de renforcement de capacités. Les acteurs du développement continuent à travailler aux côtés de la DGPC pour renforcer la sensibilisation des communautés, améliorer la connaissance des risques et mettre en place les plans de contingence multirisques du niveau local. En se basant sur les leçons apprises après le séisme de 2021, tous les secteurs humanitaires s'engagent à travailler aux côtés des autorités haïtiennes pour le prépositionnement des stocks d'urgence, l'élaboration de plans de réponse aux chocs et la réalisation d'exercices de simulation (SIMEX). En outre, ils s'engagent à donner la priorité à la Protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PEAS), en particulier en cas de catastrophe, par l'opérationnalisation du plan d'action inter-agences.

SECTEUR	PERSONNES CIBLÉES	% FÉMININ	% ENFANTS	% PERS. EN SIT. DE HANDICAP	BUDGET
TOTAL	**1,1M***	**63%**	**44%**	**15%**	**21,3M**
Abris / BnA / CCCM	456,0k	60%	45%	15%	10,0M
Éducation	60,0k	60%	100%	10%	1,5M
EPAH	33,7k	55%	45%	15%	770,7k
Logistique	-	-	-	-	1,2M
Nutrition	-	-	-	-	-
Protection	240	65%	76%	15%	74,2k
Protection de l'enfance	*240*	*60%*	*100%*	*10%*	*74,2k*
Protection VBG	-	-	-	-	-
Protection Migrants & PDI	-	-	-	-	-
Santé	1,1M	65%	40%	15%	7,4M
Sécurité alimentaire	-	-	-	-	0**
Coordination	-	-	-	-	342k

*** Personnes dans le besoin : 1,3M** **** Compris dans OSS 1.2, OSS 2.2, OSS 4.1 et OSS 4.2**

Les activités décrites ci-dessous sont planifiées pour contribuer à la réalisation de cet objectif spécifique:

	ACTIVITÉ	SECTEUR(S) / THÉMATIQUES IMPLIQUÉ(S)	GROUPES DE PERSONNES VULNÉRABLES CIBLÉS / PRIORISÉS
1	Identifier/recenser les structures d'appui (ONG nationales, internationales et société civile) aux groupes vulnérables et assurer leur mobilisation dans les centres d'opérations d'urgence en temps de crise	Tous les secteurs	Non spécifique
2	Assister les acteurs nationaux, départementaux, communaux et locaux dans la préparation, la diffusion et vulgarisation de plans de réponse pour les catastrophes naturelles (notamment sismologiques et hydrométéorologiques) et les autres types de crises anthropiques de manière inclusive (radios communautaires, braille, marchés et tout autre type de regroupement...)	Tous les secteurs	Non spécifique
3	Renforcer la capacité de coordination d'urgence de l'organisation nationale clé de gestion des catastrophes, notamment la DGPC	Logistique Coordination	Non spécifique
4	Assurer l'accès aux services de transport aérien à travers UNHAS et transport maritime pour les acteurs humanitaires et le fret	Logistique	Non spécifique
5	Capitaliser/développer les différents services psychosociales, légales, santé autour des enjeux de la femme et des filles	Protection Santé	Femmes/filles

	ACTIVITÉ	SECTEUR(S) / THÉMATIQUES IMPLIQUÉ(S)	GROUPES DE PERSONNES VULNÉRABLES CIBLÉS / PRIORISÉS
6	Pour les structures de santé, s'assurer de l'existence d'un « Plan Blanc » et des matériels médicaux	Santé	Pers. en situation de déplacement
7	Former les acteurs nationaux, communaux et locaux responsables de la préparation et gestion des catastrophes sur les concepts et principes clés de la protection et l'approche « ne laisser personne de côté »	Protection	Non spécifique
8	Renforcer le système d'alerte précoce et de surveillance de la Sécurité alimentaire (SAP-SSA) et le maintien opérationnel d'un stock de contingence en rations alimentaires, en semences et outils agricoles	Sécurité alimentaire	Non spécifique
9	Selon les leçons apprises dans les premières expériences de mise en œuvre d'un système d'alerte et d'interventions rapides (EWARS), renforcer la capacité d'utiliser ce système dans les prochaines urgences sanitaires et désastres, surtout dans les points de rassemblement	Santé	Non spécifique

Partie 2 :

Mise à jour des réponses sectorielles et thématiques pour 2022

HAÏTI
Photo: PAM

2.1 Réponses sectorielles pour 2022

2.1.1
Abris / BNA / CCCM

PERS. CIBLÉES	FÉMININ	ENFANTS	PERS. EN SIT. DE HANDICAP	BUDGET
464k	61%	46%	15%	54,3M

Le secteur Abris / Biens non-alimentaires (BNA) / Coordination et gestion de camp (CCCM) focalise sa réponse pour 2022 principalement sur la reconstruction et la réhabilitation des maisons des ménages affectés par le tremblement de terre d'août 2021 dans le Grand Sud (départements de Grand'Anse, des Nippes et du Sud) et les déplacés impactés par les violences des gangs à Port-au-Prince.

Plus de 4 200 maisons de catégorie rouge* et plus de 36 800 maisons de catégorie jaune**, selon la nomenclature de MTPTC, seront ciblées parmi les ménages affectés par le tremblement de terre, pour la reconstruction/réhabilitation. Les ménages déplacés dont les maisons ont été complètement détruites seront les prioritaires pour faciliter le retour et appuyer la politique de démantèlement de sites du gouvernement.

Des abris d'évacuation seront également réhabilités aux environs de Port-au-Prince, notamment à Arcahaie et Cabaret pour accueillir éventuellement les déplacés impactés par les violences des gangs.

Pour réaliser ces activités de reconstruction/réhabilitation, le secteur Abris/BNA/CCCM va principalement baser ses interventions sur l'accompagnement administratif et technique, la formation technique, le travail contre argent (cash for work). La technique de construction locale (TCLA) sera privilégiée dans les zones rurales et les coûts de base harmonisés pour atteindre le maximum de personnes vulnérables. La reconstruction/réhabilitation se fera en respect des directives de l'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Public (UCLBP) et du secteur. Des normes d'accessibilité des constructions seront de rigueur pour le cas des ménages avec des personnes handicapées.

Des activités inter ou multisectorielles comme la construction de latrines familiales, la sécurisation foncières, aménagement d'espaces lavage dans les abris d'évacuation seront aussi effectués.

Du "cash for rent" ou le payement du loyer, pour une période de six mois, des familles vulnérables qui avaient occupé la maison avant le tremblement de terre sera négociée avec les propriétaires contre la réparation de la maison. Ceci pour protéger les locataires d'une quelconque éviction.

Un prépositionnement de kits BNA pour 50 000 ménages permettra de faciliter le retour des déplacés dans le Grand Sud et d'accompagner les personnes déplacées touchées par la violence des gangs.

** Catégorie rouge: Accès non autorisé/fiche rouge (entrée interdite - pas utilisable) ** Catégorie jaune: Accès limité/fiche jaune (utilisable avec restrictions)*

2.1.2
Eau Potable, Assainissement et Hygiène

PERS. CIBLÉES	FÉMININ	ENFANTS	PERS. EN SIT. DE HANDICAP	BUDGET
797k	55%	45%	15%	19,3M

Au cours de l'année 2021, plusieurs facteurs, dont les conditions sécuritaires dégradantes, les violences urbaines, le rapatriement de migrants, la rareté de carburant, et le tremblement de terre du 14 août 2021 dans la région du Grand Sud, ont considérablement impacté la continuité des services en Eau Potable, Assainissement et Hygiène (EPAH). Le nombre de personnes dans le besoin des services EPAH est à 3.3 M dont 55% de femmes et de filles et 45% d'enfants.

Le secteur entend concentrer ses efforts à répondre aux besoins par la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités nationales et décentralisées en matière de préparation et de réponse aux différentes catastrophes naturelles et épidémies d'origine hydrique dans les communes les plus vulnérables du pays, l'amélioration de l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et assainissement, incluant la promotion à l'hygiène et aux comportements réflexes dans les communautés vulnérables aux catastrophes naturelles et aux épidémies, incluant des vulnérabilités nutritionnelles, la mise en place de mécanismes de préventions et de réponses rapides, la mise aux normes des structures EPAH des institutions (Écoles, Centres de santé, et autres espaces publics ciblés) et surtout des lieux d'accueil des migrants et des déplacés internes comme les aéroports, les postes de rapatriement des zones frontalières et les abris de déplacés internes.

Le secteur cible environ 842 000 personnes dont 589 000 personnes pour les activités relatives aux volets de résilience/nexus, 178 000 personnes pour le volet Épidémie et nutrition et 75 000 personnes pour les réponses changement climatique, migration et déplacés internes.

Une des nouvelles priorités pour le secteur EPAH en 2022 est de mettre en place des mécanismes de redevabilité pour assurer la qualité, la pertinence et la rapidité des activités mises en œuvre mais aussi pour s'assurer du respect et de la dignité qui accompagnent les actions.

2.1.3 Education

PERS. CIBLÉES	FÉMININ	ENFANTS	PERS. EN SIT. DE HANDICAP	BUDGET
259K	61%	96%	11%	26,6M

Dans le secteur de l'éducation, les changements survenus dans la réponse découlent de l'effet conjugué des conséquences du tremblement de terre du 14 août 2021, de l'aggravation de la crise sociopolitique qui secoue Haïti depuis plus de trois ans, et de l'impact de la pandémie de COVID-19 qui est venue accentuer la crise humanitaire. Des dégâts importants ont été causés par le tremblement de terre dans le Grand Sud ou plus de 1250 établissements scolaires, soit 530 établissements publics, ont été entièrement détruits ou sérieusement endommagés. Par ailleurs, la zone métropolitaine de Port-au-Prince, notamment Martissant, Centre-Ville, la Saline, Bel-air, Bas-Delmas, Tabarre, Cité Soleil et l'arrondissement de la Croix-des-Bouquets, ont été le théâtre de scènes de violence et d'affrontements continus entre les gangs armés. Ces événements majeurs ont provoqué la fermeture prolongée des écoles, entraînant la perte de nombreuses heures d'apprentissage, des risques d'augmentation des taux d'abandon et de redoublement scolaire ainsi que la perte des moyens de subsistance des parents les plus vulnérables.

Les interventions en éducation visent à faciliter le retour des enfants à l'école pour qu'ils puissent y rester et poursuivre leurs apprentissages. Elles visent également à protéger les jeunes filles contre les risques de grossesse précoce, les abus et l'exploitation sexuels et les jeunes d'être recrutés par des gangs armés.

Dans le plan de réponse humanitaire 2022, le secteur cible 259 000 enfants, jeunes et enseignants. La priorisation ou le ciblage s'est fait en considérant les éléments suivants: (a) les élèves aux niveaux de sévérité 3 et 4 pour les trois départements du Grand Sud, par rapport aux conséquences du tremblement de terre; (b) les enfants déplacés / affectés par les écoles occupées/fermées dans le département de l'Ouest; et (c) les enfants en IPC 3 et 4 dans les départements autres que ceux du Sud affectés par le tremblement de terre.

A cet effet, le secteur de l'éducation concentre ses interventions humanitaires sur les sept (7) axes principaux, qui sont : (1) Construction des salles de classe pour le niveau fondamental et secondaire ; (2) Équipement des salles de classes en mobilier scolaire ; (3) Achat et distribution des mobiliers pour les enseignants et activités de soutien scolaire aux enfants ayant perdu beaucoup d'heures d'apprentissage ; (4) Achat et distribution de manuels et kits scolaires ; (5) Formation des enseignants, directeurs d'école et parents d'élèves en appui psychosocial et sur les risques de protection des enfants; (6) Transferts monétaires aux parents les plus vulnérables pour soutenir l'éducation de leurs enfants ; et (7) Achat et distribution de matériel et kits scolaires pour les élèves, les enseignants et les écoles.

2.1.4 Nutrition

PERS. CIBLÉES	FÉMININ	ENFANTS	PERS. EN SIT. DE HANDICAP	BUDGET
99k	50%	95%	4%	15,2M

La crise socio-politique aggravée au cours de l'année 2021 et la survenue du séisme dans la région du Grand Sud accroissent davantage l'insécurité alimentaire et la dégradation de l'état nutritionnel de la population, particulièrement les plus vulnérables dont les femmes enceintes et allaitantes et les enfants de moins de 5 ans. De plus, cette situation a entravé la dispensation des services de base avec impact sur le suivi de l'état nutritionnel des femmes et des enfants.

Ainsi en réponse à cette situation, le secteur Nutrition compte renforcer la coordination et le suivi des interventions par un ensemble de stratégies visant à atteindre les populations les plus touchées notamment à travers l'identification des arrondissements à haute prévalence de malnutrition par l'enquête SMART 2022, l'intensification du dépistage de la malnutrition aigüe, la prise en charge communautaire de la malnutrition aigüe dans les communautés, le renforcement de la chaîne d'approvisionnement en intrants avec le suivi des utilisateurs finaux (End User Monitoring) et le renforcement de la coordination départementale. Un paquet de service intégrés "santé, nutrition et EPAH" sera fourni dans les zones difficiles d'accès notamment la zone métropolitaine, la région du Grand Sud touchée par le séisme en ciblant les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et allaitantes y compris les personnes vivant avec un handicap. Ces stratégies seront intégrées dans le Guide Multisectoriel de Nutrition en cours d'élaboration permettant leur pérennisation avec l'accompagnement des différents acteurs du secteur.

2.1.5
Protection

PERS. CIBLÉES	FÉMININ	ENFANTS	PERS. EN SIT. DE HANDICAP	BUDGET
422k	65%	72%	16%	24,4M

Haïti traverse une crise de la protection qui se caractérise sous plusieurs formes. La zone métropolitaine de Port-au-Prince est marquée par une forte recrudescence de la violence armée. Le tremblement de terre du 14 août et les autres catastrophes naturelles qui se sont produites au cours de l'année ont causé des dommages conséquents dans le Grand Sud du pays. Enfin, l'aggravation de la situation migratoire s'est traduite par une augmentation des expulsions massives de migrants haïtiens en provenance des pays régionaux, par voie aérienne, maritime et terrestre. Dans ce contexte, le travail du secteur Protection s'articulera autour de trois axes visant à apporter une réponse intégrale aux enjeux de protection qui marquent le pays.

Dans un premier temps, le travail de coordination des acteurs de protection sera renforcé par l'établissement d'une cellule mobile dédiée à la surveillance et à l'analyse des problématiques de protection rencontrées par les populations les plus vulnérables dans les zones affectées. Celle-ci procédera au renforcement des capacités des partenaires nationaux du secteur et produira régulièrement des analyses et des documents de plaidoyer sur les besoins de protection des populations ainsi que sur les réponses pouvant être apportées par les acteurs humanitaires.

Ensuite, les groupes de travail développeront des activités ciblées et adaptées à la diversité des situations qui découlent de l'urgence humanitaire. La redevabilité envers les personnes affectées sera, quant à elle, au centre des décisions stratégiques prises au niveau sectoriel comme sous-sectoriel.

Enfin, une importance particulière sera également accordée à l'élaboration de réponses intégrales, inclusives et coordonnées avec les autres secteurs et acteurs humanitaires. Dans cette perspective, la considération de la situation des personnes handicapées et la proposition de stratégies appropriées dans la réponse feront partie des priorités du secteur, en accord avec l'engagement de ne laisser personne pour compte.

Protection : Protection de l'enfance

PERS. CIBLÉES	FÉMININ	ENFANTS	PERS. EN SIT. DE HANDICAP	BUDGET
68k	59%	94%	10%	11,2M

Pour 2022, les priorités en matière de protection de l'enfance comprennent le renforcement de la coordination du groupe de travail au niveau départemental, le renforcement de la prévention et de la réponse aux VBG, le renforcement du soutien psychosocial, la fourniture d'un ensemble intégré de services pour les enfants vulnérables ainsi que la sensibilisation des communautés et des familles au risque d'exploitation et de trafic d'enfants.

Dans cette perspective, la réponse du groupe de travail protection de l'enfance sera axée sur les activités de santé mentale et de soutien psychosocial ainsi que la prise en charge d'enfants non accompagnés et séparés. Une attention particulière sera également portée, avec le concours de toutes les organisations partenaires du groupe de travail, à la gestion des cas d'enfants vulnérables. De plus, afin d'œuvrer en faveur de l'atténuation, de la prévention et de la réponse à la VBG contre les enfants, les suivis des cas d'enfants à risques et survivants d'exploitation et/ou de violence seront référés et/ou gérés conjointement avec le groupe de travail relatif. Enfin, une cartographie des services et une procédure d'orientation claire seront réalisées pour les cas d'enfants qui requièrent une gestion, des services spécialisés et des orientations intersectorielles.

Protection : VBG

PERS. CIBLÉES	FÉMININ	ENFANTS	PERS. EN SIT. DE HANDICAP	BUDGET
171k	88%	38%	20%	5,8M

La crise humanitaire multidimensionnelle qui a frappé Haïti en 2021 s'est conjuguée à des situations d'insécurité généralisée, de crise politique et économique qui engendrent des risques accrus pour les femmes et les filles en particulier.

En 2022, le groupe de travail VBG poursuivra ses activités initiées en 2021 en insistant sur le renforcement du système judiciaire afin d'offrir un meilleur accès à la justiceaux survivantes et survivants de VBG. Il développera également des campagnes de plaidoyer et des consultations communautaires basées sur des groupes de jeunes, notamment afin de procéder à une évaluation des systèmes de référence des institutions. Des activités génératrices de revenus seront également mises en place afin de permettre l'autonomisation des survivantes et des femmes à risque de VBG de réduire leur dépendance économique ainsi que les risques de VBG. De plus, un paquet de services essentiels sexospécifiques avec des considérations spéciales pour les personnes vivant avec un handicap et destiné aux survivantes et survivants de VBG, et particulièrement de violences sexuelles, sera conçu et implémenté dans les communes prioritaires affectées par des situations de crise. Enfin, la cartographie des services VBG sera actualisée sur une base semestrielle afin de définir les priorités et les besoins de la communauté et d'orienter la programmation VBG.

Protection : Protection des migrants et PDI

PERS. CIBLÉES	FÉMININ	ENFANTS	PERS. EN SIT. DE HANDICAP	BUDGET
43k	50%	25%	16%	7,0M

L'année 2021 a été marquée par une forte augmentation des déplacements internes et externes d'Haïtiennes et d'Haïtiens. Par conséquent, la réponse du groupe de travail Protection des Migrants et PDI intégrera, en 2022, des changements qui permettront de s'adapter à l'évolution du contexte et de prendre en compte les besoins spécifiques d'assistance et de protection, notamment pour les groupes particulièrement vulnérables des populations migrantes et déplacées.

La stratégie du groupe de travail sera guidée par trois objectifs principaux. Tout d'abord, la protection et l'assistance aux migrants haïtiens vulnérables rapatriés des pays de la région. Dans cette perspective, une attention spécifique sera portée aux femmes et filles migrantes enceintes et allaitantes, ainsi qu'aux mineurs séparés et non accompagnés. Un renforcement de la protection des personnes déplacées internes en raison des activités des gangs dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince sera également réalisé par la facilitation de l'accès aux services essentiels, la mise en œuvre de programmes de relocalisation et la prise en charge intégrée des personnes les plus vulnérables. Enfin, une assistance sera fournie aux personnes déplacées internes dans les localités des trois départements du Grand Sud affectés par le tremblement de terre du 14 août 2021, en étroite collaboration avec la DGPC.

2.1.6 Santé

PERS. CIBLÉES	FÉMININ	ENFANTS	PERS. EN SIT. DE HANDICAP	BUDGET
1,3M	67%	41%	16%	20,5M

Les capacités du système de santé qui étaient déjà faibles ont été gravement affectées par le tremblement de terre. De nombreux hôpitaux et établissements de santé ont été partiellement endommagés ou complètement détruits, tandis que ceux qui fonctionnent encore sont débordés et manquent de personnel et de fournitures médicales. Le tremblement de terre s'est produit dans un environnement sociopolitique délétère caractérisé par la montée de la violence entre gangs armés, d'une rupture de distribution de carburant qui a limité davantage l'accès des populations vulnérables aux services de santé de base, y compris les 19 000 personnes déplacées dans la capitale. Cela à accru la morbi mortalité des femmes, des enfants de moins de 5 ans. A cela s'ajoute la pandémie de la COVID-19 qui constitue une urgence sanitaire à surveiller. Même si le nombre de cas reste relativement faible, le programme de vaccination contre la COVID-19 présente un des taux les plus faibles des Amériques (1.5 %) et la pandémie continue à exercer une pression sur le système de santé et les structures de santé déjà fragilisées. Aussi les risques liés aux incertitudes climatiques récurrentes fragilisent le système sanitaire de Haïti.

Ainsi, la réponse du Secteur Santé consistera à renforcer le système de santé nationale par des appuis techniques et matériels. Il devra aussi impérativement renforcer les aspects de préparation aux urgences humanitaires dans les zones prioritaires en collaboration avec les partenaires de la santé, les acteurs de développement et les institutions nationales afin de rendre le système de santé d'Haïti plus autonome et résilient. Le secteur s'attellera à accroître et restaurer les capacités de prise en charge des structures de santé notamment dans les zones touchées par le dernier séisme. Ce renforcement devra permettre d'améliorer le paquet essentiel des services de santé primaire en Haïti tant au niveau institutionnel que communautaire dans la lutte contre les maladies endémiques, les épidémies, la faible couverture vaccinale avec les cas persistants de diphtérie et un haut risque de flambée de rougeole et de polio. En autres, les efforts conjoints de tous les acteurs permettront de réduire la morbi-mortalité maternelle et infantile, promouvoir la santé sexuelle et reproductive chez les filles et garçons, sensibiliser et apporter des réponses face aux violences basées sur le genre, réduire la propagation du VIH/Sida, de la tuberculose et de la malaria, améliorer le contrôle des maladies chroniques comme l'hypertension et le diabète et apporter une réponse aux besoins énormes en soutien psychosocial et santé mentale.

Plus spécifiquement le secteur santé mettra l'accent sur le besoin de l'accès aux services de santé essentiels de base dans les zones enclavées en renforçant les ressources communautaires locales disponibles. Il facilitera l'accès aux services de base aux déplacés internes notamment dans la prise en charge psychosociale dans les structures existantes autour des points de rassemblement des PDI et autres déplacés ou rapatriés.

Sous la coordination des autorités sanitaires départementales, le secteur santé apportera son soutien dans

le renforcement de la surveillance épidémiologique, la prise en charge des urgences obstétricales et néonatales, notamment dans les communes affectées par le tremblement de terre et les zones frontalières.

En collaboration avec les autorités le secteur renforcera la disponibilité de services pour la prise en charge complète de cas de VBG et de PEAS. Il organisera des cliniques mobiles intégrées et de qualité pour la sensibilisation, l'assistance médicale, le soutien psychosocial en incluant les personnes en situation de handicap.

Au niveau de la préparation aux urgences et aux chocs le secteur mettra en place un système de clinique mobile polyvalent intégré (Santé, éducation, protection etc…) pour les femmes et les filles victimes d'une catastrophe naturelle ou humaine et s'assurera de l'existence d'un « Plan Blanc » pour les structures sanitaires. Le secteur œuvrera au renforcement du système d'information sanitaire avec des approches innovatrices permettant la remontée d'information fiable en temps réel.

Le secteur cible 1,3 millions de personnes avec un accent sur les femmes, les enfants et les personnes en situation de handicap dans les zones prioritaires et enclavées pour un budget de 20,5 millions de dollars US.

2.1.7 Sécurité alimentaire

PERS. CIBLÉES	FÉMININ	ENFANTS	PERS. EN SIT. DE HANDICAP	BUDGET
2,0M	53%	43%	16%	199M

Les objectifs du Secteur Sécurité Alimentaire pour le plan de réponse humanitaire en 2022 sont les suivants :

1. Faciliter l'accès aux aliments des populations cibles en en situation de crise (IPC phase 3) et urgence (IPC phase 4) pour 1,6 M de personnes. Cet objectif contribue à l'objectif stratégique intersectoriel 2 et l'objectif spécifique intersectoriel 2.2
2. Protéger/restaurer les moyens d'existence des populations affectées par les crises alimentaires et améliorer les productions végétales, animales et halieutiques des ménages vulnérables pour 825 000 personnes. Cet objectif contribue à l'objectif stratégique intersectoriel 1 et l'objectif spécifique intersectoriel 1.2.
3. Renforcer la capacité des structures et acteurs nationaux pour mieux coordonner les réponses d'urgence, de résilience, aux chocs et catastrophes naturelles des populations affectées pour 100% des membres concernés. Cet objectif contribue aux objectifs stratégiques intersectoriels 3, 1 et 4.

Ainsi, la stratégie de réponse du secteur est axée sur la restauration de la sécurité alimentaire des populations en situation de crise et d'urgence selon la classification par phases de l'analyse IPC, indicateur critique de vulnérabilité pour le Secteur (voir HNO 2022 pour plus de détails). La stratégie, élaborée sous le lead sectoriel de la CNSA (Coordination Nationale pour la Sécurité Alimentaire), avec l'appui des agences co-leads FAO et PAM et la participation de tous les membres et parties prenantes, est alignée avec la Politique et Stratégie Nationales de Souveraineté et Sécurité Alimentaire et de Nutrition en Haïti (PSNSSANH), la stratégie 3-6-9 mois pour la réponse au séisme et complémentaire avec le plan d'action de l'évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA).

- Pour les assistances alimentaires d'urgence, le secteur cible 1,6 million de personnes, à savoir le 100% des personnes en situation d'urgence (phase 4 de l'IPC), pour répondre aux risques de survie et nutritionnels et le 30% des personnes en situation de crise (phase 3 de l'IPC) dans les zones qui présentent un taux de personnes en insécurité alimentaire supérieure à la moyenne nationale et dans les trois départements affectés par le tremblement de terre et la tempête tropicale « Grace » qui a suivi, car ils risquent de basculer vers une situation d'urgence, à cause de l'accès limité aux services sociaux de base et les risques de protection.
- Pour la protection des moyens d'existence, affectés par les chocs naturels notamment le séisme et la la tempête tropicale Grace et par la situation sécuritaire, le secteur cible 600 000 personnes pour l'appui à l'amélioration des productions végétales, animales et halieutique des ménages, soutien agricole, à leur élevage (bétail et volaille), à la pêche et/ou à la pisciculture, appui en intrants etc. 25% des ménages assistés par les assistances alimentaires d'urgence et 6% des ménages en situation de crise (Phase 3 de l'IPC) sont ciblés pour les accom-

pagner et renforcer leurs capacités d'évoluer vers la production agricole et pastorale familiale et couvrir leurs besoins alimentaires et nutritionnels. Par ailleurs, 225 000 personnes sont ciblées pour les soutenir dans la mise en place et l'implémentation d'AGR, de groupements, de coopératives, d'associations de producteurs, chaînes de valeur, activités agricoles et pastorales, à savoir 7% des ménages en situation de crise (Phase 3 de l'IPC) pour les soutenir dans leurs besoins globaux, alimentaires et non alimentaires, des ménages et possiblement produire des revenus additionnels.

Les zones prioritaires sont déterminées par l'exercice IPC (situation projetée, 2022) et priorise les communes en situation d'urgence (phase 4 de l'IPC) dans le Haut Plateau (Centre HT03), le Nord-Ouest HT01, le Sud HT08, les communes affectées par les inondations ou enclavées dans les Nippes HT07/08, le Nord HT02 et HT03 et le Nord-Est HT03 et les communes présentent une prévalence d'insécurité alimentaire supérieure à la moyenne nationale de 45% (le reste du pays en phase 3 est aussi dans le besoin d'assistance humanitaire).

Le budget sectoriel pour la réponse 2022 s'élève à 199 millions de dollars US. Pour chaque paquet d'activités, compris les coûts de gestion plafonnés au 25% et pour la taille moyenne du ménage de cinq personnes, le budget est articulé dans la forme suivante :

- $130 millions pour les assistances alimentaires d'urgence pour les personnes en insécurité alimentaire critique: le paquet a été calculé en considérant un appui moyen de $100 USD, correspondant à la moyenne des assistances alimentaires implémentées durant l'année et la recommandation sectorielle pour le panier alimentaire, par mois/ménage sur un cycle de 3-4 mois pour la cible sectorielle de 1,6 millions de personnes.
- $69 millions pour les appuis aux moyens d'existence des populations affectées par les crises alimentaires: $42 millions seront nécessaires pour les appuis aux moyens d'existence pour les activités agricoles, des activités d'élevage, des activités de pêche et pisciculture, assistance alimentaire conditionnelle, en considérant un appui moyen de $58 par mois/ménage durant 4-6 mois sur la cible sectorielle de 600 000 personnes, un montant mensuel utilisé par le Système d'Information du Ministère des Affaires Sociales et du Travail (SIMAST) pour la protection sociale et qui pourrait être revus en fonction de l'inflation dans un contexte de crises alimentaire mondiale. $27 millions seront nécessaires pour les appuis aux moyens d'existence par AGR, chaînes de valeur, coopératives agricoles, appui au retour et aux ménages affectées par l'impact socio-économique du séisme et de la COVID-19, etc. (appui forfaitaire de $600 pour ménage sur la cible sectorielle de 225 000 personnes, une moyenne pondérée des coûts pour la réhabilitation et mise en production d'un hectare de terre cultivable, renforcement de l'élevage et la mise en fonctionnement d'un AGR moyen.)

Le document de planification stratégique sectorielle 2022 intégral et détaillé est disponible à l'adresse : https://fscluster.org/haiti

2.1.8
Logistique

BUDGET

12,3M

Le niveau des contraintes d'accessibilité rencontrée par les partenaires humanitaire s'est élevé au cours de l'année 2021, notamment, 1) le corridor Martissant reste impassable pour le personnel humanitaire et les biens humanitaires au départ de Port-au-Prince et à destination des régions du sud du pays par la route ; 2) mauvais état des routes et des liaisons, en partie à cause du tremblement de terre du 14 août; 3) risque de réapparition de la crise du carburant.

En 2022, pour alléger les impacts de ces contraintes, le Secteur Logistique va continuer à faciliter l'accès aux services logistiques communs incluant UNHAS, le transport maritime, le service de stockage, l'approvisionnement en carburant et autres pour la communauté humanitaire. Le secteur logistique renforcera ses efforts dans la gestion de l'information grâce à une augmentation des évaluations des capacités et des vulnérabilités logistiques pour soutenir les partenaires humanitaires avec des décisions plus éclairées et l'amélioration continue d'une plate-forme de partage de données logistiques basée sur un système d'information géographique (SIG) en temps réel. Sur la base des enseignements tirés de la réponse d'urgence au tremblement de terre du 14 août, le secteur logistique concentrera ses efforts également à renforcer la capacité de coordination d'urgence de l'organisation nationale clé de gestion des catastrophes, notamment la DGPC.

2.1.9 Coordination

BUDGET

1,9M

La coordination de la réponse humanitaire sera renforcée notamment dans le cadre des priorités stratégiques identifiées dans ce plan pour 2022, d'une part, pour répondre aux besoins de protection et renforcer l'accès humanitaire aux services de base affectés par l'évolution de la situation socio-économique, politique et sécuritaire du pays, aggravée par la violence continue des bandes armées, et dans la perspective des élections prévues en 2022 et, d'autre part, pour soutenir la réponse aux personnes touchées par le tremblement de terre, tout en assurant une transition efficace et sans faille vers une assistance de développement à plus long terme. Aussi, tous les acteurs humanitaires seront fortement encouragés et soutenus à renforcer la redevabilité envers les personnes affectées et la localisation de l'assistance. Enfin, les communautés et les acteurs nationaux seront aidés à préparer les réponses aux menaces naturelles et anthropiques, sous la direction de la DGPC.

Les efforts du mécanisme de coordination opérationnelle, le groupe intersectoriel coordonné par le MPCE et OCHA, se concentreront également sur une collecte de données plus fiable, une analyse plus approfondie des besoins spécifiques des groupes vulnérables et un suivi régulier des réalisations dans le domaine humanitaire. La priorité sera donnée à une prise en compte plus stricte et plus cohérente des questions transversales telles que le genre, les transferts monétaires et le nexus HDP.

Au niveau stratégique, OCHA continuera de soutenir le Coordinateur humanitaire et l'Équipe humanitaire du pays afin de garantir une prise de décision stratégique et fondée sur des preuves pour une coordination efficace, efficiente et rationalisée entre les partenaires. Davantage d'efforts seront également consacrés à la mobilisation et à la coordination de l'allocation des ressources en tenant les donateurs et les partenaires régulièrement informés de la situation humanitaire dans le pays ainsi que des besoins et des vulnérabilités actuels.

2.2
Réponses thématiques pour 2022

HAÏTI
Photo: FNUAP

2.2.1
Accès humanitaire

En raison de la détérioration de la situation de l'accès humanitaire telle que décrite dans le HNO 2022, une approche stratégique, inclusive et coordonnée pour renforcer l'accès humanitaire en Haïti sera mise en œuvre en 2022. Une analyse conjointe (notamment par le groupe de travail sur l'accès) constitue la base de multiples activités inter-agences. L'objectif est de faciliter l'accès rapide et sans entrave des acteurs humanitaires aux populations vulnérables, et des populations touchées aux services de base (assainissement, santé, éducation, abris, etc.).

En 2022, les acteurs humanitaires continueront d'identifier, de cartographier et de coordonner les principales parties prenantes, de mettre en place des systèmes communs de collecte de données, d'élaborer des recommandations/solutions appropriées, de transmettre des messages clés aux populations touchées par la crise, d'identifier les besoins en matière de renforcement des capacités et de partager les expériences, les meilleures pratiques, les leçons apprises et les connaissances entre les agences des Nations Unies, les ONG et les autres partenaires. Toutes ces activités renforceront la capacité globale des acteurs humanitaires impliqués dans les activités d'accès humanitaire tout au long de l'année.

En particulier, le groupe de travail sur l'accès humanitaire produira des fiches d'information pour plusieurs zones géographiques clés, un dashboard d'accès interactif, et d'autres outils pratiques qui appuient les interventions humanitaires. Ces activités seront réalisées par exemple dans le cadre de la mise en œuvre de l'allocation du Fonds central d'intervention d'urgence des Nations Unies (CERF) 2022. Le groupe de travail sur l'accès humanitaire diffusera également des produits d'information permettant de faire accepter et comprendre les principes, mandats et valeurs humanitaires afin de faciliter l'accès humanitaire.

Enfin, les "Règles de base pour le dialogue" déjà élaborées seront appliquées dans les zones où les acteurs humanitaires sont confrontés à des groupes armés. Les efforts de dialogue se concentrent sur les zones où l'accès est limité en raison de la violence des gangs (par exemple, dans le cadre de l'allocation du CERF).

2.2.2
Inclusion des personnes en situation de handicap

Le tremblement de terre d'août 2021 a une fois de plus démontré la vulnérabilité spécifique des personnes en situation de handicap. Pas moins de 4 400 personnes avec handicap touchées par l'événement ont fait face à des difficultés pour accéder aux distributions et autres services humanitaires, souvent en raison de leur manque d'accès à l'information (médias non adaptés), de l'inaccessibilité des transports ou des lieux de distribution sélectionnés.

Compte tenu des violents combats entre gangs armés dans la zone métropolitaine, du risque d'une nouvelle

catastrophe naturelle et des besoins non satisfaits dans les départements touchés par le séisme, les priorités pour 2022 seront 1) de rendre l'aide humanitaire, et donc toute information relative aux services disponibles, accessible à toutes les catégories de personnes handicapées (langue des signes, braille) dans la mesure du possible, 2) de réaliser une cartographie des OPH dans les zones touchées par le séisme d'août dernier, et 3) d'identifier les nouveaux cas de handicap suite au séisme à travers le système de santé.

2.2.3
Prévention de l'exploitation et des abus sexuels

En 2022, la Task Force Prévention de l'exploitation et des abus sexuels (PEAS) se concentrera sur quatre axes prioritaires, à savoir 1) l'engagement auprès des communautés à travers un renforcement de mécanismes sûrs, accessibles et adaptés aux besoins des victimes pour la notification de cas d'EAS au sein des communautés, 2) la prévention à travers la sensibilisation des partenaires et leur personnel de politiques et des mécanismes existants en matière de PEAS, 3) la réponse à travers la mise en place d'un mécanisme de prise en charge des victimes inter-organisations pour les cas d'EAS, et 4) la coordination des activités à travers la mise en place d'un Groupe de travail pour la PEAS au niveau pays et le renforcement de la redevabilité des agences et organisations sur la PEAS. Tous les partenaires humanitaires travailleront collectivement pour la mise en œuvre du plan d'action inter-agences de la PEAS.

2.2.4
Prise en compte de l'égalité de genre

Le contexte de l'humanitaire en Haïti a une nature sexospécifique particulière. Les crises ont un impact différencié sur différentes catégories de la communauté en raison des inégalités et discriminations préexistantes. Aussi, les VBG sont exacerbées. La situation est rendue plus difficile car les mécanismes normaux de protection et d'adaptation ont été perturbés, les besoins se sont multipliés tandis que les les acteurs humanitaires, y compris les organisations locales rencontrent de nombreux défis opérationnels.

La faible disponibilité de données désagrégées par âge, sexe et diversité empêche une bonne compréhension des dynamiques de genre y compris des différents facteurs, discriminations qui excluent et/ou renforcent les obstacles d'accès à une aide adaptée. Ceci influence également la capacité à développer une action humanitaire qui autonomise les catégories les plus vulnérables.

À la fin de l'année 2021, l'Équipe humanitaire pays a approuvé une stratégie qui met l'accent sur l'égalité

de genre et l'autonomisation des femmes et des filles et la participation des femmes et des OSC féminines et féministes dans la réponse humanitaire. Celle-ci a conduit à la mise en place d'un Réseau pour l'Égalité de Genre en Action Humanitaire (REGAH). En 2022, le REGAH appuiera l'Équipe humanitaire pays dans la mise en œuvre de sa stratégie pour l'égalité de genre en action humanitaire. La stratégie sera intégrée dans l'ensemble de la réponse humanitaire comme une priorité transversale essentielle pour assurer une assistance humanitaire adaptée aux besoins des différentes catégories des communautés affectées et qui renforcent leur résilience.

Reconnaissant la nécessité de renforcer davantage l'inclusion dans la réponse, le travail du REGAH sera soutenu par une conseillère principale Genre du programme GenCap, déployée fin 2021 et hébergée par ONU Femmes et OCHA. Le REGAH fournira un soutien technique inter-agences sur l'intégration de la dimension de genre. Il appuiera des actions de plaidoyer pour une meilleure collecte et analyse des données dans le domaine. Il travaillera avec les différents secteurs pour s'assurer que le genre est pris en compte à tous les niveaux.

2.2.5
Redevabilité envers les populations affectées

La redevabilité envers les populations affectées et la communication avec les communautés (AAP-CwC en anglais) seront renforcées dans leurs 3 piliers, à savoir 1) la participation des populations concernées aux processus, 2) la communication bidirectionnelle, et 3) les mécanismes de plaintes.

Ces approches d'intervention transversales concerneront toutes les composantes du cycle de programme humanitaire. Elles se focaliseront en priorité sur les populations victimes du tremblement de terre et celles qui ont été déplacées dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince.

Les partenaires opérationnels à la réponse seront ainsi incités au sein d'un Groupe de Travail AAP-CwC redynamisé, à assurer une réelle participation des populations affectées en les plaçant au cœur des processus. Pour ce faire, des outils collectifs et des procédures opérationnelles standard (SOP) seront élaborés et validés au sein du Groupe de Travail et le cas échéant les outils de diagnostic communautaire des partenaires ayant fourni la preuve de leur adaptation seront disséminés. Les besoins et priorités des populations affectées devront en effet être réellement reflétés dans la planification des interventions, et permettre de procéder à des ajustements opérationnels en cours de mise en œuvre.

Les partenaires seront également encouragés à ériger la communication bidirectionnelle en pratique organisationnelle et opérationnelle routinière pour informer continuellement les populations affectées sur leurs activités, recueillir leurs avis et les informer en retour sur la prise en compte de leurs avis et priorités.

L'intégration des mécanismes de plainte, y compris celles relatives aux cas d'abus et d'exploitation sexuelle, sera assurée grâce à une harmonisation des systèmes dédiés en vigueur au sein des partenaires, parallèlement à une évolution vers une ligne verte unique intersectorielle, dont l'ambition est d'être commune à l'ensemble des partenaires humanitaires. Ses modalités d'usage seront simplifiées et largement disséminées au sein des communautés pour la rendre accessible et opérationnelle.

Enfin, en raison des contraintes opérationnelles (accès, dispersion des cibles en milieu urbain, enclavement) une cartographie des points de contact communautaire (OCB et leaders communautaires) sera collectivement élaborée et mise à jour pour servir de relais à la transmission de message clé en lien avec les interventions humanitaires en cours ou planifiées. Le recours aux médias ayant un ancrage communautaire ainsi qu'aux nouvelles technologies pour réduire ces contraintes et renforcer la redevabilité sera promu.

Des enquêtes de perception/satisfaction sur la qualité de la réponse, la participation et l'inclusion seront entreprises auprès des populations affectées au cours du cycle, afin de servir de ligne de base et informer la planification et le suivi-évaluation.

2.2.6 Transferts monétaires

L'année 2021 a été marquée par la pertinence de l'utilisation des transferts monétaires en situation de chocs, notamment face au séisme du 14 août. L'initiative conjointe de suivi des marchés autour du groupe de travail sur les transferts monétaires (CBTWG) a rapidement pu être mobilisée, pour convenir d'une valeur de transferts afin de faciliter l'accès des populations affectées aux besoins essentiels et disponibles sur les marchés. Le CBTWG a estimé que plus de 20 millions de dollars ont ainsi été distribués aux populations affectées.

Les transferts monétaires à usages multiples seront une modalité à privilégier par les acteurs humanitaires, notamment pour restaurer un accès aux besoins et services essentiels, alimentaires et autres (santé, éducation, eau, hygiène et assainissement notamment). Ces transferts monétaires devront être adjoints si possible de mesures d'accompagnement complémentaires pour l'atteinte des objectifs sectoriels.

Les transferts monétaires devront également s'inscrire dans l'opérationnalisation du nexus humanitaire et développement. Il existe actuellement des avancées réelles et des investissements importants dans la protection sociale du pays. Après l'adoption de la Politique Nationale de Protection et de Promotion Sociales (PNPPS), le ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST) prévoit la mise en oeuvre en 2022 du filet de protection sociale adaptative pour une résilience accrue (PSARA) où des transferts monétaires non conditionnels seront offerts à 18 000 ménages (environ 90 000 personnes) pendant 6 ans. Les actions monétaires des acteurs humanitaires devront donc intégrer ce nouvel élément, pour autant que possible, participer à la construction des systèmes de protection sociale naissant, en lieu d'une action humanitaire séparée et en silo.

Les transferts monétaires offrent également une opportunité d'autonomisation des ménages. Les acteurs humanitaires veilleront ainsi à ce que les mécanismes de distribution favorisent l'inclusion financière, plus particulièrement l'inclusion financière digitale des femmes.

Annexe

Acronymes

AAP	Accountability to Affected People / Redevabilité envers les populations affectées
AGR	Activité génératrice de revenu
BAC	Bureau Agricole Communal
BBS	Build Back Safer
BSEIPH	Bureau du Secrétaire d'Etat à l'intégration des Personnes Handicapées
BNA	Biens non-alimentaires
BPM	Brigade de la protection des mineurs
CCCM	Camp Coordination and Camp Management / Coordination et gestion des camps
CBTWG	Groupe de travail sur les transferts monétaires
CERF	Central Emergency Response Fund / Fonds central d'intervention d'urgence des Nations unies
CNSA	Coordination Nationale pour la Sécurité Alimentaire
COUD	Centre d'opérations d'urgence départemental
CwC	Communication with Communities / communication avec la communauté
DDA	Direction Départementale d'Agriculture
DGPC	Direction Générale de la Protection Civile
DRR	Disaster Risk Reduction / Réduction des Risques des Désastres
DTM	Displacement Tracking Matrix / Matrice de Suivi des Déplacements
ESF	Équipe de santé familiale
EPAH	Eau Potable, Assainissement et Hygiène
EWARS	Early Warning Alerte and Response System / système d'alerte et d'interventions rapides
FAO	Food and Agriculture Organisation
GVC	Groupe vulnérable ciblé
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HCT	Humanitarian Country Team / Équipe humanitaire pays
HNO	Humanitarian Needs Overview / Aperçu des Besoins Humanitaires
HRP	Humanitarian Response Plan / Plan de réponse humanitaire
IPC	Integrated Food Security Phase Classification / Cadre Intégré de Classification de la sécurité alimentaire
LNOB	Leave no one behind / Ne laisser personne de côté

MAST	Ministère des Affaires Sociales et du Travail
MCFDF	Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes
MENFP	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
MPC	Multi-purpose cash / transferts monétaires à usage multiple
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MT	Metric ton / tonne métrique
MTPTC	Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications
NHDP	Nexus Humanitaire – Développement - Paix
OCB	Organisation Communautaire de Base
OCHA	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs / Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires
OHCHR	UN Human Rights Office / Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation non-gouvernementale
OPC	Office de Protection du Citoyen
OPH	Organisation des personnes en situation de handicap
OS	Objectif stratégique
OSS	Objectif spécifique
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PCIME	Prise en charge intégrée des maladies de l'enfance
PDC	Plan de Développement Communal
PDI	Personne déplacée interne
PDNA	Evaluation des besoins post-catastrophe / Post-disaster needs assessment
PEAS	Protection contre l'exploitation et les abus sexuels
PIB	Produit intérieur brut
PNPPS	Politique Nationale de Protection et de Promotion Sociale
PSARA	Protection sociale adaptative pour une résilience accrue
PSNSSANH	Politique et Stratégie Nationales de Souveraineté et Sécurité Alimentaire et de Nutrition en Haïti
REGAH	Réseau pour l'Égalité de Genre en Action Humanitaire
SAP-SSA	Système d'alerte précoce et de surveillance de la Sécurité alimentaire
SIG	Système d'information géographique
SIMAST	Système d'Information du Ministère des Affaires Sociales et du Travail
SIMEX	Exercices de simulation
SOP	Standard operating procedure / Procédure opérationnelle standard
SSR	Santé sexuelle et reproductive
TLCA	Techniques de Construction Locales Améliorées
UAS	Unité d'arrondissement de santé
UCLBP	Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics
UNHAS	UN Humanitarian Air Service / Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies
VBG	Violence basée sur le genre

MISE À JOUR - PLAN DE RÉPONSE HUMANITAIRE

HAÏTI

PUBLIÉ EN AVRIL 2022